



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

La célébration de la Fête nationale luxembourgeoise	1
Visite officielle à Luxembourg de Monsieur Felipe Gonzales, Président du Gouvernement espagnol	3
L'Assemblée de l'UEO à Paris	4
Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement	8
La CNUCED VII réunie à Genève	11
30 ^e anniversaire du Conseil Interparlementaire Consultatif du Benelux	13
La coopération industrielle ACP/CEE	14
Position des communes dans l'oeuvre d'unification européenne	16
La situation de la formation professionnelle des jeunes migrants au Luxembourg	18

4/1987

Juin-Juillet-Août

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

La célébration de la Fête nationale luxembourgeoise

La Fête nationale luxembourgeoise a été célébrée le 23 juin dans tout le pays avec l'éclat traditionnel. A l'occasion de la Fête nationale, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, s'adressa en langue luxembourgeoise à la population par une allocution diffusée le 21 juin au début de l'émission télévisée „Hei Elei - Kuck Elei” et dans la soirée du 22 juin dans le cadre du „Owesjournal” de Radio Luxembourg, ainsi que par un message en langue française diffusé le 23 juin avant la retransmission du Te Deum par Télé-Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte de ces messages.

Usprouch vum Här Staatsminister Jacques SANTER

Léif Matbierger,

Wéi a wat mir all Joer op eisem National-Fest feieren, dat hänkt vun deem of, wat mir ënnert deem Dag verstin. Et sief ower direkt drun erënnert, dass et Zäite guf, an deenen d'Lëtzebuurger mat Läif a Séil heemlech hu misse feieren, grad ewéi haut an nach vill ze ville Länner keen séng Fräiheet feiere kann an däréf, well et do keng Fräiheet gët.

Et brauch ee keen onverbesserlechen Optimist ze sin, fir riichteraus festzustellen, dass mir Lëtzebuurger am grouse ganzen all Ursaach hun, äis iwer äis Fräiheet ze freën, glécklech iwer eise Fridden ze sin, an houfreg op eise Wuelstand. Dat wëllt ower och heeschen dass jiddereen op alle Gebitter muss hëllefén, déi Chânce ze erhalen. Mir sin a bleiwen och eise Kanner a jonke Leit dass schëlleg; mir müssen hinnen eng Heemecht verierwen, an deer et dowäert as ze liewen; dofir as et op dësem Dag esou wichtig, mat déiwem Merci un déi ze denken, déi fir äis déi Werter geschaf, verdeedegt oder erhal hun: de bezuelte Präis war dacks schwéier a batter genuch.

D'Fëllement vun eisem fräie Liewe läit an den déif demokrateschen Institutiounen vun eisem Staat. Eis Demokratie steet nët nëmmen um Pabeier, si as eng Wirklechkeet, déi all Dag gelieft gët. Nëmme eng echt Demokratie verdréit eng seriös politesch Diskussioun, well déi zugudderlescht d'Wuel vun eiser Heemecht an hire Leit als Haaptsaach ugesäit. Dofir as et och nach haut, grad ewéi vrun 42 Joer wouer a wichtig, wat eis veréiert Groussherzogin Charlotte an hirer Ried gesot huet, wéi si no 4 Joer Exil heemkomm as: „iwer alles dat eraus, wat äis duerch Parteien oder Iwerzeeungen trenne konnt, do gët et fir äis alleguer eng Wirklechkeet an een Ideal, déi äis verbannen, d'Lëtzebuurger Heemecht!”

Et kann nët dacks genuch gesot gin, dass déi grouse demokratesch Werter kengem Land vumselwen an de Schouss gefall sin; am selwechte Gedanke läit ower och d'Iwerleeung, dass een dës Werter nët kann op éiweg behalen, ouni sech selwer dofir anzesetzen, an zwar nët nëmmen heiheim, mä iwerall do, wou se vun egal watfir totalitäre Systemen néiergewalzt gin.

D'Lëtzebuurger hun an de leschte Jore gewisen, dass si och d'Solidaritéit als eent vun den Haaptelementer vun hirer Heemecht ugesin; dofir kënne mir, no enger laanger a geféierlecher Kris, haut erëm opotmen, och wa mir äis nach

elo fir verschidde Gebitter Suerge musse maachen an d'Geore fir nei kritesch Situatiounen op kee Fall aus den Ae verléieren. Dass däréf äis och keen Ament d'Suergen an d'Schaffe fir déi Matbierger vergiesse loosse, déi duerch irgend eng Ursaach nët gutt dru sin an e Recht op eis Hëllef hun.

Eis Press seet a weist äis all Dag, wéi mir Vergläicher mam Ausland maache kënne: do si mir der Éierlechkeet et schëlleg zouzegin, dass eist Land nët schlecht ofschneit, och wann doriwer déi Problemer nët vergiesse däréf gin, déi et bei äis nach ze léise gët, an zwar vu jidferengem op séngem Gebitt, a vun äis alleguer an eiser perséinlecher Verantwortung.

Mat engem Véierel Ausländer as et ganz apaart wichtig, dass mir dëse Matbierger weise wéi héich dass mir eis Heemecht halen, a wéi déif äis déi demokratesch Grondwerter leien; si solle wëssen a spiren, dass mir déi Chânce eeschthuelen, fir an engem Land ze liewen, op dass mir houfreg kënne sin. Et verlaangt och kee vun äis, dass mir am Numm vun der europäescher Communautéit a Solidaritéit eis egen Identitéit opgin, déi an engem Europa vun 320 Milliounen Biiurger als e fräit Recht respektéiert gët. Grad an dësem Joer si mir um 30. Gebuurtstag vun der Réimeschen Traiteën dacks däitlech drun erënnert gin, dass Lëtzebuerg vun Ufank u verstan hat, op watfir eng Manéier der Fridden an d'Fräiheet am beschten ze garantéieren wieren; d'Problemer beim Bau vun Europa däréfen äis déi Wouregt nët verstoppen, a mir sollen nët verheemlechen, dass just eist Land den éischten Institutiounen vun deem groussen Europa hir Wéi offréiert huet.

Op dësem Dag as et och richtig, ewell haut vun deene grouse Feierlechkeeten ze schwätzen, déi an nächster Zäit op äis duerkommen, an déi ewéi nët vill anerer mat dem Fong vun eisem Land ze din hun: mir denken dobäi un der 175. Gebuurtstag vun der Grand-Duché; mir feieren den 150. Anniversaire vun eiser Onofhängegkeet; mir bereeden äis vir op d'Feier fir d'honnert Joer vun der Dynastie, déi heibanne wéi am Ausland eiser Heemecht hire gudden Numm garantéiert.

Léif Lëtzebuurger,

Wien op déi Manéier iwer eisen Nationalfeierdag nodenkt, dee versteet och d'Wichtigkeet vun dëser Institutioun, deen huet e Merci fir déi virun äis, dee respektéiert eis Chânce vun haut, an deen as prett fir d'Zukunft ze schaffen.

An deem Sënn erlaben ech mir och, fir bei dëser Geleenheet, an eisem Numm, alleguer dem Chef vun eisem Land, dem Grand-Duc, der Grande-Duchesse an hirer ganzer Famill mat Respekt dass Allerbescht ze wënschen; si garantéieren haut ewéi gësch mat äis all zesammen, dass d'Lëtzebuurger eng Heemecht hun a behalen, an deer en Nationalfeierdag séng déifst Bedeutung an der gréisste Grondwerter huet, fir déi et sech ëmmer lount ze schaffen an ze liewen.

Vive de Grand-Duc!

Vive eist Lëtzebuerg!

Vive eis Heemecht!

Message de Monsieur Jacques SANTER Président du Gouvernement

Léif Matbierger,

Chers amis francophones,

En ce jour de notre Fête nationale, je suis honoré de m'adresser à des voisins qui ont partagé des heurs et malheurs de l'Histoire de notre pays et que le Grand-Duché a loyalement cotoyés dans les grandes épreuves du passé récent.

Le Luxembourg a également participé, dès les premiers pas et avec vous, à la construction de cette Europe qui, au-delà des difficultés avouées de croissance, nous garantit à tous la liberté dans la paix; ai-je d'ailleurs besoin de rappeler que c'est le Grand-Duché qui a offert, en 1952, à cette Europe le berceau pour ses premières installations sans ménager ses efforts pour continuer sur cette lancée.

Notre Fête nationale n'est ni l'occasion de nous souvenir de victoires remportées ni de nous réjouir dans un nationalisme étroit ou effréné; nous voulons simplement, mais honnêtement, exprimer notre satisfaction de prendre part, dans l'indépendance, à la sauvegarde des grandes valeurs sur lesquelles reposent les principes des pays réellement démocratiques: la paix, la liberté, le respect. Nous sommes hautement conscients que ces valeurs garantissent aussi l'égard des grands pour ceux qui n'ont parfois que leur solidarité, leur honnêteté, leur courage et leur volonté à faire valoir: le Luxembourg n'a jamais failli quand il s'agissait de le prouver.

Permettez-moi de vous dire que nous sommes fiers de fêter le souvenir de ceux des nôtres qui ont mérité de la patrie, de saluer la chance de vivre dans une patrie libre et respectée, d'exprimer l'espoir de léguer à nos enfants un Grand-Duché prospère et de rendre hommage à notre Famille régnante qui est le plus digne symbole de notre pays indépendant.

C'est ainsi que je souhaite, pour vous comme pour nous, que nos Fêtes nationales soient à tout jamais l'occasion de nous assurer mutuellement de notre respect pour les mêmes valeurs qui, elles, garantissent aussi l'excellent voisinage de nos pays libres et amis.

Les cérémonies officielles dans le cadre de la Fête nationale débutèrent le 22 juin en fin d'après-midi par un dépôt de fleurs au Monument aux Morts de la Force Publique par les Commandants de l'Armée et de la Gendarmerie et le Directeur de la Police, en présence d'un détachement militaire et de la musique militaire.

La veille de la Fête nationale Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus cette année à Rédange et à Mamer pour assister aux diverses manifestations organisées par ces municipalités. Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière ont assisté de leur côté aux festivités organisées à Esch-sur-Alzette.

A Rédange, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillis par Monsieur Fernand

Scholtus, bourgmestre, en présence de Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur. Les Souverains se rendirent à pied au Monument aux Morts pour y déposer des fleurs.

Après une allocution du bourgmestre, les Souverains ont assisté aux danses folkloriques et aux diverses manifestations culturelles avant de se rendre à la salle des fêtes pour une réception offerte par la municipalité. Après avoir signé le livre d'or, Leurs Altesses Royales prirent congé des autorités pour se rendre ensuite à Mamer. Dans cette localité les Souverains furent salués par Monsieur Josy Kontz, bourgmestre, en présence du Ministre Jean-Claude Juncker ainsi que des échevins Gaston Roderes et René Moes. Après avoir déposé des fleurs au Monument aux Morts, les Souverains se rendirent à la Place de la Mairie où le bourgmestre présenta à Leurs Altesses Royales les personnalités, notamment le Commissaire de district, les membres du Conseil communal et les bourgmestres du canton. Après une allocution du bourgmestre, les Souverains assistèrent à la fête folklorique et aux démonstrations présentées par les sociétés locales. Après une réception offerte par la municipalité et la signature du Livre d'Or, Leurs Altesses Royales prirent congé des personnalités pour rejoindre ensuite la capitale. A Esch-sur-Alzette les cérémonies marquant la Fête nationale débutèrent par un Te Deum en l'église décanale Saint-Joseph et un dépôt de fleurs au Monument aux Morts par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière. Entouré de Monsieur Jos. Brebsom, bourgmestre, de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, des échevins de la ville et des autres personnalités, le Couple héritier remontait à pied la rue de l'Alzette jusqu'au parvis de l'Hôtel de Ville d'où il assista au défilé des sociétés culturelles et sportives de la ville. A la salle des séances de l'Hôtel de Ville, Monsieur Jos. Brebsom, bourgmestre, présenta ensuite aux Altesses Royales les membres du conseil communal et les invités d'honneur. Après une allocution du bourgmestre, le Couple Héritier signa le livre d'or de la ville et se présenta au balcon de l'Hôtel de Ville où il fut acclamé longuement par la foule. A Luxembourg-Ville, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière ainsi que la Prince Guillaume se rendirent à pied à la Place Guillaume où ils furent accueillis par Madame Lydie Würth-Polfer, bourgmestre de la ville. Les membres de la Famille grand-ducale assistèrent à la retraite aux flambeaux de l'Armée ainsi qu'au défilé aux flambeaux des associations culturelles et sportives et ensuite au feu d'artifice tiré du Pont Adolphe. La journée du 23 juin débuta à Luxembourg-Ville par la traditionnelle prise d'armes et la parade militaire à la Place des Martyrs et à l'avenue de la Liberté. Cette cérémonie eut lieu en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et le Grand-Duc Héritier, du Ministre de la Force Publique, Monsieur Marc Fischbach, du Commandant de l'Armée, le Colonel Nicolas Ley, du Commandant de la Gendarmerie, le Colonel Aloyse Harpes, et du Directeur de la Police, le Colonel Fernand Diederich. Le Grand-Duc et le Grand-Duc Héritier passèrent en revue les détachements militaires et prirent place ensuite à la tribune où l'on remarquait les attachés militaires accrédités à Luxembourg, les autorités municipales, les officiers et sous-officiers représentant les corps de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police. La cérémonie fut clôturée par une parade militaire à laquelle prirent part une compagnie d'honneur à trois peletons avec le drapeau de l'Armée, une compagnie à pied avec un détachement et des anciens drapeaux, la musique militaire, un détachement de la Gendarmerie, un détachement de la Police et un détachement motorisé de ces deux corps.

A 11.00 heures, un Te Deum solennel fut célébré à la cathédrale de Luxembourg par l'Evêque de Luxembourg, Monseigneur l'Archevêque Jean Hengen, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière et le Prince Guillaume. Dans le chœur de la cathédrale avait pris place les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, les représentants des Institutions européennes, les membres des corps constitués, le Conseil National de la Résistance, les comités des associations des Anciens Combattants, de la Résistance, des mouvements patriotiques etc. A midi, un tir d'honneur de

101 coups de canon fut exécuté par l'Armée au lieu dit „Trois Glands”.

Dans toutes les villes et localités du pays des manifestations eurent lieu à l'occasion de la Fête nationale, auxquelles prirent part les autorités locales, les associations patriotiques ainsi que la population. Des services religieux furent célébrés à l'Eglise protestante et à la synagogue à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette.

A l'étranger, la Fête nationale était marquée par des réceptions aux postes diplomatiques du Grand-Duché.

Visite officielle à Luxembourg de Monsieur Felipe Gonzales, Président du Gouvernement espagnol

Répondant à l'invitation de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Monsieur Felipe Gonzales-Marquez, Président du Gouvernement espagnol, accompagné de Monsieur Francisco Fernandez-Ordonez, Ministre espagnol des Affaires Etrangères, s'est rendu en visite officielle à Luxembourg le 1er juillet 1987.

A leur arrivée à l'aéroport de Luxembourg, les hôtes espagnols furent accueillis par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement et Monsieur Robert Goebels, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères. Monsieur Felipe Gonzales a eu une entrevue avec Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, tandis que Monsieur Francisco Fernandez a eu une entrevue avec Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères. Après un dépôt de fleurs au Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise, Monsieur Felipe Gonzalez et Monsieur Francisco Fernandez-Ordonez furent reçus en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais grand-ducal. Le programme prévoyait ensuite une entrevue de Monsieur Felipe Gonzales et de Monsieur Francisco Fernandez-Ordonez avec Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères. A midi, un déjeuner fut offert par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, en l'honneur de Monsieur Felipe Gonzalez. En fin d'après-midi, Monsieur Felipe Gonzalez et Monsieur Francisco Fernandez-Ordonez furent reçus à la Chambre des Députés par Monsieur Léon Bollendorff, président, Monsieur Carlo Meintz et Monsieur Edouard Juncker, vice-présidents de la Chambre des Députés, les présidents des groupes parlementaires et le président et le vice-président de la commission des affaires étrangères.

Dans la soirée un dîner fut offert en l'honneur des hôtes espagnols au Château de Senningen. A l'issue de ce dîner, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a prononcé le discours suivant:

M. le Président du Gouvernement,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Il me tient à coeur de vous exprimer avant tout, mon cher collègue et ami, en cette fin de journée la grande joie qui fut la nôtre d'avoir pu vous accueillir dans notre capitale. Si la seule fréquence des rencontres entre représentants de deux

pays devait servir de baromètre à la cordialité de leurs relations, alors il me faut constater que les liens qui unissent l'Espagne et le Luxembourg sont assurément excellents.

Je n'en veux pour preuve que la visite officielle au Luxembourg de Leurs Majestés le Roi et la Reine il y a sept ans, visite qui fut suivie par celle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Espagne trois années plus tard. Voici douze mois notre Vice-Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères M. Jacques Poos rencontrait son collègue le Ministre Fernandez Ordonez que je voudrais saluer tout spécialement. J'ai eu de mon côté le privilège de vous rencontrer récemment à la Moncloa. Aussi, je suis convaincu de ne pas me tromper en affirmant, M. le Président du Gouvernement, que c'est avec votre pays que nous avons échangé ces sept dernières années le plus grand nombre de rencontres bilatérales.

Ceci vous vous en doutez bien, mon cher collègue, ne relève pas du hasard. Nos deux pays ont franchi plusieurs époques fort difficiles de l'histoire de l'Europe marquées autant par des conflits meurtriers et cruels que par la genèse et l'éclosion progressive de valeurs spirituelles et morales qui allaient bouleverser notre univers à partir du siècle des lumières.

Ce qui nous unit aujourd'hui ce n'est pas tant le fait que le Luxembourg aura été l'allié fidèle de Madrid voici trois siècles déjà; c'est surtout et avant tout notre commune conviction que l'avenir de notre planète ne saurait se concevoir en dehors du respect et de la souveraineté de tous les Etats du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La défense de ces idéaux nous la menons à travers notre adhésion commune à une grande idée, celle d'une Europe unie et forte dont l'ambition est et sera de faire valoir la primauté d'une civilisation véritablement humaine.

Dans cet esprit l'élargissement de la Communauté européenne le 1er janvier 1986 à l'Espagne et au Portugal a permis à cette noble ambition de franchir un seuil décisif. Le Luxembourg a été le premier à se féliciter de cette adhésion qui nous paraissait à la fois inéluctable et indispensable au lendemain du rétablissement de l'ensemble des institutions démocratiques dans la péninsule ibérique. Mon pays demeure persuadé qu'en dépit des difficultés de l'heure – et le Conseil Européen auquel nous avons pris part est illustratif à cet égard – la construction d'une Europe politiquement et économiquement cohérente ne saurait se

passer de sa dimension espagnole. Voilà pourquoi nous considérons que cette présence de l'Espagne dans la Communauté doit à nos yeux avoir comme prolongement nécessaire l'entrée de l'Espagne dans l'Union de l'Europe Occidentale.

Ceux qui toutefois devant les lenteurs et lourdeurs de notre processus d'unification manifestent non sans raison d'une certaine impatience, voire des doutes, devraient se rappeler l'oeuvre de Don Miguel de Cervantes. Il y a 400 ans déjà ce prodigieux auteur constata «qu'on n'a pas bâti Rome en un jour» une référence et une prémonition sans doute au futur Traité de Rome dont il avait ainsi entrevu les difficultés d'application. Et l'auteur de Don Quixote poursuit avec ce même sens de l'actualité, lorsqu'il nous met en demeure de ne pas gaspiller notre énergie dans de vaines luttes contre des moulins à vent qu'ils soient réels ou imaginaires.

M. le Président du Gouvernement,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

La paix, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'essor économique des plus démunis, toutes ces valeurs fondamentales constituent les pierres angulaires des politiques que poursuivent nos deux gouvernements.

1987 constitue, j'en suis sûr, une année qui à cet égard s'annonce comme particulièrement riche en promesses et en virtualités.

Le climat général des relations Est-Ouest qui n'avait plus connu le moindre réchauffement depuis presque dix ans dégage aujourd'hui de réelles perspectives d'avenir.

Un accord prochain sur l'élimination des missiles nucléaires intermédiaires en Europe est de nature à renverser enfin la vapeur dans cette effrayante course aux armements: il s'agit, faut-il le rappeler, pour la première fois de supprimer de la planète un système d'armes.

Depuis la récente réunion ministérielle de l'OTAN à Reykjavik la question de la maîtrise des armes conventionnelles se trouve également relancée. Une fois de plus nos deux pays sont engagés côte à côte et j'en suis sûr avec les mêmes convictions à la veille de l'ouverture de cette importante négociation: nous rapprocher chaque jour davantage de notre objectif visant à rendre l'Europe plus sûre et moins armée.

La réduction des tensions en Europe pour salutaire qu'elle soit, n'est cependant pas pour nous faire oublier la valeur des principes complémentaires énoncés dans le rapport Harmel dont nous nous apprêtons sous la présidence d'honneur de mon pays de commémorer en cette fin d'année le 20ème

anniversaire. Je rappelle pour mémoire qu'il est stipulé dans cette déclaration que l'existence d'un potentiel militaire adéquat et le maintien de la cohésion et de la solidarité de l'Alliance Atlantique restent un fondement essentiel de notre politique de dialogue et de coopération qui vise à rendre progressivement plus stables et plus constructives les relations Est-Ouest.

L'indispensable apport de l'Espagne à l'Alliance, son concours actif à l'ensemble de ses mécanismes nous Vous le devons Monsieur le Président du Conseil pour une très large part. Votre engagement personnel à ce titre porte la marque d'un courage politique peu commun. En ratifiant le choix que vous avez proposé au peuple espagnol ce dernier a scellé définitivement son destin à celui de l'ensemble des alliés.

Enfin qu'il me soit permis de souligner le privilège qui est le nôtre de pouvoir coopérer avec l'Espagne et de tirer ainsi partie de sa vaste expérience et de la sagesse de ses hommes d'Etat et diplomates dans les enceintes où votre pays et le Luxembourg sont désormais représentés ensemble. N'est-ce pas précisément à l'Espagne que certaines instances internationales doivent leur renommée et leur influence retrouvées. Je songe à Marcelino Oreja, l'infatigable Secrétaire Général du Conseil de l'Europe; j'ai à l'esprit Xavier Perez de Cuellar, Secrétaire Général des Nations Unies, lui aussi issu de la grande famille hispanique; je voudrais mentionner le Président Juan Antonio Samaranché du Comité International Olympique; je pense enfin au rôle capital que la diplomatie espagnole a joué lors de la phase de clôture de la réunion-bilan de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe à Madrid voici quelques années.

M. le Président du Gouvernement,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

L'Espagne sort d'une longue phase de transition après un passé douloureux. Partenaire, alliée et amie, rien de ce qui se passe en Espagne ne saurait nous laisser indifférent. Au moment où le peuple espagnol subit à nouveau la violence meurtrière d'un terrorisme aveugle, le Luxembourg voudrait exprimer sa douleur et s'incliner devant la mémoire de tant de victimes innocentes.

Je voudrais pour conclure rendre hommage au pays et au peuple espagnol dont Vous personnifiez si bien, Cher Collègue, la jeunesse et le dynamisme.

Je vous convie M. le Président du Gouvernement, Excellences, Mesdames, Messieurs, à lever avec moi votre verre en l'honneur de Leurs Majestés le Roi Juan Carlos et la Reine Sophie, à Votre bonheur personnel mon Cher Collègue, à la santé de nos hôtes d'aujourd'hui et à la longue amitié entre nos deux peuples.

L'Assemblée de l'UEO à Paris

Devant l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale réunie à Paris, Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères, Président en exercice du Conseil des Ministres de l'UEO, a présenté le 2 juin 1987 le bilan des douze mois de la présidence luxembourgeoise de l'UEO. Nous reproduisons ci-après le texte de l'intervention de Monsieur Poos devant l'Assemblée de l'UEO. Relevons que le 1er juin, Monsieur Charles Goerens, député luxembour-

geois, a été élu à Paris président de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale en remplacement de Monsieur Jean-Marie Caro.

Des trois occasions qui m'auront été offertes de pouvoir m'adresser à cette Assemblée, la présente est sans doute la plus périlleuse.

Alors qu'en décembre on se plaisait surtout en ces lieux à écouter la Présidence sur ses intentions et sur son programme, le rendez-vous d'avril représentait déjà à bien des égards un exercice plus difficile.

Inédit, car sans précédent – s'agissant d'une session extraordinaire concomitante à une réunion ministérielle – j'eus le privilège de vous exposer dans l'heure les résultats des délibérations du Conseil.

Notre rencontre d'aujourd'hui en revanche est celle du bilan, qu'il s'agisse des actions initiées, des études élaborées, des rapports rédigés.

Mon intention est de vous parler sans ambages.

S'il me fallait vous décrire en quelques mots et donc de façon très sommaire l'état d'esprit qui m'anime aujourd'hui, je vous dirais que les satisfactions enregistrées au cours de ces douze mois écoulés l'emportent largement sur les quelques inquiétudes et interrogations que je ne voudrais pas vous cacher.

Telle sera la première partie de mon exposé. Au-delà du bilan je m'en voudrais de quitter cette tribune sans avoir évoqué devant cette Assemblée les impératifs de la sécurité européenne dans la perception de la Présidence au regard de la «nouvelle donne» dans les relations Est-Ouest.

Ce sera l'objet de la deuxième partie de mon intervention.

Je crois pouvoir affirmer que ce que nous avons incontestablement réussi ensemble, c'est que l'on parle désormais de l'UEO.

Cette organisation tant décriée et largement oubliée, connaît depuis peu un regain d'intérêt tel qu'il surprend ses plus chauds partisans, ceux-là mêmes qui lui ont gardé tout au long de cette longue traversée du désert leur fidélité. Je n'en veux pour preuve que les innombrables articles et commentaires dans la presse spécialisée, la multitude de discours prononcés par les plus hauts dirigeants européens. Dans ce domaine l'intervention du Premier Ministre français Jacques Chirac à la tribune même de votre Assemblée constitue sans nul doute un moment fort. Dans le même esprit, qu'il me soit permis de citer le discours tout à fait innovateur prononcé par mon collègue britannique Sir Geoffrey Howe à Bruxelles. Comment passer sous silence enfin la référence explicite à l'UEO dans la récente déclaration gouvernementale présentée par le Chancelier Kohl lors de la présentation de son Cabinet devant le Bundestag.

L'actualité internationale dominée depuis octobre de l'année passée par «l'événement de Reykjavik» y est certes pour beaucoup, tant il est vrai que pour la première fois depuis longtemps des mutations substantielles d'une grande portée sont envisagées pour l'avenir de la sécurité du vieux continent. Il n'en demeure pas moins que le fait d'avoir modestement contribué par notre action «to put WEU in a good shape» est incontestablement un premier motif de satisfaction.

Au-delà de cet aspect qui touche à la perception que se font les observateurs politiques et partant nos opinions publiques de notre organisation, c'est le travail de substance accompli à tous les niveaux qui me permet d'affirmer que la revitalisation est effectivement entrée dans les faits.

Davantage qu'un simple motif de satisfaction, l'intérêt croissant que suscitent les consultations au niveau des différentes instances concernées est tout à fait remarquable. L'association étroite à ses travaux de hauts fonctionnaires originaires des Ministères des Affaires Etrangères comme les Directeurs politiques voire de leurs collègues des Ministères de la Défense a été probablement la décision la plus opportune prise au cours de notre Présidence.

Peu importe la définition des structures futures de l'organisation, et quelles que puissent être les difficultés résultant de la dispersion de la localisation de ses différents organes, la présence constante et surtout intéressée de ceux-là même qui conseillent les autorités politiques dans les Etats-membres n'a pas de prix. Cette présence a permis très rapidement aux travaux du Conseil de se concentrer sur l'essentiel, les intérêts européens en matière de sécurité.

Le rapport intérimaire dont le Conseil d'avril était saisi et qui sera finalisé dans les semaines qui suivent constitue incontestablement un effort de clarification d'une importance cruciale. Alors que par les temps qui courent un grand nombre de nos citoyens s'interrogent sur le sens et la portée de la sécurité de l'Europe, je souhaite vivement que ce document, une fois finalisé, connaisse la diffusion la plus large possible, d'abord auprès de nos opinions publiques, ensuite auprès de nos alliés. Les procès d'intention voire les hantises mal cachées seraient de ce fait vite dissipés.

Ceci m'amène à souligner un troisième élément positif: l'appréciation par tous nos alliés de la quête permanente de la Présidence visant à préserver la confiance de tous nos partenaires y compris de ceux qui ne sont pas membres de notre organisation.

Le danger de voir l'UEO revitalisée apparaître comme un club dans le club entraînant une division fatale au sein de l'Alliance pour le plus grand bénéfice, faut-il le préciser de nos adversaires, était parfaitement perçu par la Présidence luxembourgeoise lorsqu'elle a pris en mains les destinées de l'organisation.

Au-delà des conversations directes au plus haut niveau et des échanges de lettres marquées d'une grande franchise entre le Secrétaire d'Etat Shultz et moi-même, j'ose affirmer que grâce à la mesure et à la prudence avec lesquelles ont été conduites nos différentes actions et en particulier les délibérations ministérielles, ce résultat a pu être atteint. Cela a permis à Hans van den Broek qui me succédera dans quelques semaines à la tête de l'organisation, d'affirmer à l'issue de notre récente rencontre ministérielle que les Luxembourgeois ont tenu un pari à priori impossible à respecter: «relancer l'organisation, en évitant la brouille avec les alliés non-membres».

Ce qui en dernière analyse l'emporte sur les trois considérations qui précèdent, c'est le constat itérativement mis en évidence au cours de ces derniers mois qu'il existe désormais un engouement réel à prendre part et donc à s'associer à l'exercice de revitalisation.

Je n'en veux pour preuve que l'intensité des débats que nous avons eus entre Ministres des Affaires Etrangères et Ministres de la Défense à la fois en novembre et en avril. Cette présence simultanée à la même table et la franchise des propos échangés sont à mettre en exergue, même si les

communiqués dans leurs sécheresse ne reflètent que très imparfaitement cette constatation.

Ceux qui à défaut de pouvoir trouver un vocable exact pour qualifier l'UEO relancée avaient parlé d'une sorte de «ginger group», expression qui fait sourire à bien des égards, n'avaient probablement pas tort. A travers l'UEO, l'Europe dispose désormais d'une enceinte appropriée pour parler des problèmes spécifiques découlant de sa vulnérabilité particulière au sein de l'alliance Atlantique.

A ces motifs de satisfaction, il y a lieu de relever, hélas, comme dans toute entreprise humaine, des carences dont la persistance trahit en réalité un état d'esprit latent de défiance à l'égard du processus en cours au sein de notre organisation.

Ceci est surtout perceptible au niveau de la gestion financière.

Ces querelles budgétaires doivent cesser. Elles n'ont pas leur place dans une UEO relancée.

En réalité comme vous l'avez souligné récemment à la faveur d'une rencontre entre le Comité des Présidents et moi-même, il me paraît essentiel que la mission confiée au Secrétaire général Cahen sur proposition de la Présidence dégage rapidement des orientations susceptibles de normaliser enfin les relations entre votre Assemblée et notre Conseil.

L'épineuse question de l'élargissement qui s'est posée tout au long de notre Présidence avec une acuité grandissante à mesure que le nombre des candidatures gagnait en importance, n'a pas été davantage traitée à nos yeux comme il convient.

S'agissant en l'occurrence dans le chef des quatre candidats déclarés de fidèles alliés, trois d'entre eux par ailleurs partenaires dans la Communauté, le minimum souhaitable en pareille circonstance eût été qu'une réponse interlocutoire et donc dilatoire fut effectivement donnée aux impétrants.

Devant l'impossibilité du Conseil de dégager un consensus et sur un calendrier et sur des critères objectifs d'éligibilité, la sagesse nous a dicté la proposition que vous connaissez, à savoir de reprendre l'examen de cette question seulement au printemps de l'année prochaine.

Pour conclure, je souhaite vivement que ces questions auxquelles je le sais, votre Assemblée attache une très grande importance, puissent trouver des réponses avec le concours actif de la future Présidence du Conseil et débouchent entre nos deux institutions sur une nouvelle entente traduisant par là notre souci pour des rapports encore plus cordiaux et partant plus fructueux.

Les évolutions en cours et les changements susceptibles d'intervenir sur la scène mondiale dans les mois et années à venir sont de nature à soulever des questions d'une grande gravité. Ils appellent de la part des dirigeants européens un effort particulier afin qu'ils soient en mesure de faire valoir leurs vues et de défendre les intérêts de l'Europe.

Le succès de la solidarité atlantique tout comme la politique d'ouverture des nouveaux dirigeants soviétiques nous permettent maintenant d'envisager une nouvelle phase dans les relations Est-Ouest. Le sommet de Reykjavik et les négociations de Genève ont ouvert la voie au premier accord de

désarmement depuis l'après-guerre: Je précise bien de «désarmement», tous les accords précédents n'ayant eu pour objet que la limitation des armements.

Limité au nucléaire dans sa première phase, cet accord créera néanmoins une dynamique qui permettra d'envisager des négociations subséquentes sur deux domaines qui intéressent particulièrement l'Europe: le domaine conventionnel et le domaine chimique.

Comme l'ont souligné de nombreux collègues lors de la dernière session ministérielle informelle du Conseil de l'Europe, nous sommes placés devant une «chance historique» qu'il nous faut saisir.

Depuis plus de 40 ans le Pacte de Défense conclu au sein de l'Alliance Atlantique a permis à l'Europe de l'Ouest de vivre en sécurité et de gagner une prospérité sans précédent.

Le fait de savoir si ce résultat prodigieux, pour qui se réfère aux innombrables tragédies qui ont marqué l'histoire de l'Europe, est dû à notre système de défense est en réalité superflu: Ce qui me paraît davantage essentiel, c'est que le traité signé à Washington le 4 avril 1949 a entièrement rempli sa mission et donc ses objectifs qui étaient, je le rappelle, le maintien de la paix et de la sécurité, la défense de notre liberté et de notre héritage culturel commun.

Durant cette période, la doctrine de défense de l'OTAN a subi d'importantes modifications: de la doctrine des «représailles massives» retenues à l'origine, on en est venu à la «réponse flexible». Cette dernière doctrine a prouvé et continue à prouver sa validité tant en termes d'intégration politique qu'au niveau de la dissuasion militaire.

Il serait dès lors impensable de mettre en cause une doctrine qui a bien servi les objectifs de notre Alliance. Les changements susceptibles d'intervenir prochainement dans le domaine militaire à la suite des accords de désarmement, envisagés à Genève par les Etats-Unis d'Amérique et l'URSS nous appellent en revanche à procéder à l'indispensable adaptation de notre stratégie dans le souci de la rendre compatible avec les nouvelles exigences de notre sécurité.

Face à la persistance de l'avantage numérique des forces conventionnelles du Pacte de Varsovie dans l'espace Centre Europe, et compte tenu des conséquences d'une gravité exceptionnelle que peut constituer en cas de conflit le recours précoce au nucléaire – comme l'a prouvé la catastrophe de Tschernobyl – il est essentiel qu'au sein de l'Alliance les Européens se dotent d'une plate-forme, bref d'une Charte, qui traduit dans un langage clair et sans équivoque leurs impératifs de sécurité.

Soucieux de vous préciser les idées de la Présidence à cet égard, et nonobstant le fait qu'en ce moment le rapport élaboré à ce sujet au sein des instances du Conseil n'est pas encore achevé, je crois pouvoir dégager 12 principes essentiels qui me paraissent devoir être retenus dans la phase actuelle de nos travaux:

1. L'objectif premier d'une politique européenne en matière de sécurité est la prévention de toute forme et de toute menace de conflit militaire par une dissuasion et une défense adéquates.

2. A l'heure actuelle et dans un avenir prévisible la sécurité de l'Europe occidentale ne pourra être assurée sans une

structure de défense comportant des moyens tant conventionnels que nucléaires concourant de façon visible et indissociable à l'exercice d'une dissuasion crédible.

3. Une composante conventionnelle forte constitue la condition primordiale de la stratégie de défense à l'avant de l'Europe occidentale.

4. La sécurité de l'Europe occidentale ne se conçoit pas en dehors de l'Alliance Atlantique. Le maintien de la présence en Europe de forces américaines conventionnelles aussi bien que nucléaires, garantissant le couplage entre la sécurité européenne et la sécurité américaine, est indispensable.

5. Les forces nucléaires de la France et du Royaume-Uni fournissent une contribution importante à la sécurité européenne.

6. Chaque Etat européen doit bénéficier d'une sécurité égale. En retour, chaque Etat européen doit fournir une contribution à la défense commune correspondant à ses capacités propres.

7. Une politique européenne en matière de sécurité et l'apport de défense qui la sous-tend supposent un consensus aussi large que possible des peuples européens quant aux objectifs essentiels de cette politique.

8. L'accroissement de l'efficacité des efforts de défense des pays européens est fonction d'une amélioration de la coopération en matière d'acquisition d'armement.

9. La sécurité militaire et la détente sont complémentaires. L'instrument privilégié de cette conception fondamentale est une politique de contrôle des armements visant au maintien et au renforcement de la stabilité à un niveau d'armement aussi bas que possible.

10. L'équilibre global des éléments qui fondent la sécurité de l'Europe devra être maintenu à chaque étape du processus de contrôle des armements.

11. La politique de contrôle des armements ne devra pas conduire à la sanctuarisation du territoire d'un adversaire potentiel depuis l'Europe.

12. La sécurité de l'Europe ne peut être considérée isolément du reste du monde. Ainsi, dans l'évaluation des risques, les Etats européens prennent en compte les tensions et conflits qui surgissent en dehors de l'Europe dans la mesure où de tels développements affectent leur sécurité.

L'énoncé de ces principes met clairement en lumière les deux objectifs essentiels et prioritaires que poursuivent nos sept gouvernements:

- Renforcer le pilier européen de l'Alliance: L'OTAN a besoin d'une Europe forte et unie qui a une perception commune de ses intérêts de sécurité et qui les défend publiquement. Cette exigence vaut pour le plus grand bien de tous et donc des Etats-Unis d'Amérique.
- Rappeler notre disponibilité et donc notre intérêt au dialogue politique avec l'autre partie de l'Europe: Si les progrès indispensables à réaliser en matière de désarmement dans l'ensemble des catégories d'armement revêtent à cet égard une place prépondérante, celle-ci ne doit pas être exclusive. La persistance de la division de l'Europe ne diminue en rien son absurdité historique. Nous devons dépasser ce clivage par des moyens pacifiques. La guerre et le recours à la force n'ont jamais été et ne seront jamais les instruments d'une politique européenne. Cette politi-

que, au contraire, doit certes être revêtue du sceau de la prudence, du réalisme mais aussi de l'ouverture.

Au-delà d'un approfondissement d'une coopération économique équilibrée et mutuellement avantageuse, notre critère d'appréciation de base pour une amélioration réelle des relations Est-Ouest restera la situation des droits de l'homme dans les pays de l'Europe de l'Est.

La libération de tous les prisonniers politiques dans l'ensemble des pays du Pacte de Varsovie, la réunification des familles trop longtemps divisées, la libre circulation des hommes et des femmes, voilà les tests à partir desquels nous vérifierons en particulier la politique d'ouverture du nouveau Secrétaire Général du Parti Communiste d'Union Soviétique. Tout comme il ne saurait être question de concéder à Moscou des avantages unilatéraux à nos dépens, nous ne devrions pas manquer d'encourager la politique de M. Gorbatchov et le prendre au mot, chaque fois que ses propos permettent de dégager des aspects positifs pour l'ensemble de l'Europe.

Il importe par conséquent, dans le présent contexte des relations Est-Ouest, que l'UEO agisse et réagisse en tant que véritable entité cohérente sans donner l'impression de céder aux pressions de quiconque.

Avant de quitter cette tribune, permettez-moi de vous remercier particulièrement M. le Président, pour la cordialité de nos relations personnelles et de solliciter une dernière fois votre confiance pour l'avenir et en particulier pour l'action de la future Présidence néerlandaise.

L'UEO relancée ne progressera qu'avec le concours de tous, de ses organes certes, mais surtout et avant tout sur base d'un consensus de tous les Etats-membres.

Dès lors, qu'il s'agit de sujets éminemment politiques et fort délicats comme la question de notre sécurité collective et les relations transatlantiques, il est de mon devoir de vous dire que ces sujets ne se prêtent pas toujours à un débat sur la place publique. A la quête légitime de votre Assemblée pour une information aussi prompte et aussi large que possible, comme le souligne le rapport présenté récemment par l'honorable M. Ahrens, doit répondre le souci tout aussi légitime de discrétion dans l'action diplomatique déployée par la Présidence.

Dans ce contexte, M. le Président, qu'il me soit permis avant de conclure, de vous confirmer que la Présidence luxembourgeoise n'est pas restée insensible aux multiples appels publics lancés par nombre de dirigeants politiques européens, M. le Président de la République, vous-mêmes, le Président de la Commission des CE, M. le Premier Ministre Martens... en vue d'une convergence européenne des attitudes des Etats-membres au regard des récentes propositions du Secrétaire Général du PCUS en matière de forces nucléaires intermédiaires. Sachez simplement que les chancelleries concernées sont parfaitement informées de la disponibilité de l'actuelle Présidence d'agir en ce sens dès lors que toutes le souhaitent.

Pour le reste je voudrais confirmer notre profond attachement, si besoin est, à cette Assemblée, relais privilégié pour expliquer à nos opinions publiques les nécessaires efforts en vue de renforcer la sécurité de l'Europe. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions sceller cette solidarité qu'appelle une communauté de destins, c'est-à-dire de prospérité et de périls partagés.

Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement

La première conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement s'est déroulée du 24 août au 11 septembre 1987 au siège des Nations Unies à New York. A la tribune de cette conférence, Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et à la Coopération a prononcé le 25 août un discours dont nous reproduisons ci-après le texte.

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes vives félicitations pour votre élection comme Président de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement.

Je tiens également à remercier Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères du Danemark qui, en sa qualité de Président en exercice du Conseil de la Communauté Européenne a exposé l'attitude des Douze face à l'enjeu que représente cette Conférence à nos yeux.

Je ne vous surprendrai pas en soulignant que le Luxembourg souscrit entièrement à la position des Douze. Il me sera toutefois permis d'y ajouter ci-après un certain nombre de réflexions spécifiques.

L'organisation de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement constitue un aboutissement logique et nécessaire de l'orientation fondamentale des relations internationales modernes. Je vise le maintien de la paix et de la sécurité ainsi que la réalisation de la coopération internationale inscrits au chapitre premier de la Charte des Nations Unies.

Le thème de la Conférence est réduit par rapport aux dispositions de la Charte, dans la mesure où la paix et la sécurité internationale ne reposent pas sur le seul désarmement, tout comme la politique de coopération au développement ne représente qu'une des facettes de la coopération internationale.

Cependant, pour être précis et délimité, cet objectif ne s'avère pas moins ambitieux, difficile et d'une parfaite actualité.

Ambitieux, car nous devons nous acquitter d'un travail novateur. La conception d'une relation existant entre le désarmement et le développement relève en effet d'une démarche fondamentalement nouvelle. Notre approche devra par conséquent être faite avec d'autant plus de circonspection que l'issue de ce débat modèlera l'avenir des relations internationales.

Difficile, en raison de la gageure de notre tâche. Comment en effet, trouver un terrain d'entente autour des notions du désarmement et du développement et de la relation entre les deux, alors que nous sommes en présence d'au moins autant d'interprétations qu'il y a d'idéologies politiques parmi les pays ici présentés.

Enfin, et c'est, je l'espère du moins, l'élément qui nous permettra d'arriver à un résultat concret et positif au terme de ces trois semaines, le désarmement et le développement sont devenus aujourd'hui des priorités telles qu'à défaut d'avancer dans l'un et dans l'autre des deux domaines, les

risques bien réels d'une confrontation militaire générale et d'un effondrement de nos systèmes économiques ne feront qu'accroître.

L'organisation de cette Conférence consacre une proposition d'origine française datant des années 50. Celle-ci, à moins que je ne me trompe, reposait essentiellement sur l'idée de prélever un pourcentage sur les budgets militaires pour dégager des crédits en faveur des pays fraîchement décolonisés.

L'élément novateur qui s'est greffé sur cette idée simple, réside dans l'affirmation avancée par certains, qu'aujourd'hui l'importance des fonds consacrés aux dépenses militaires, par rapport au déficit qu'accuse l'aide au développement, est telle qu'une relation de cause à effet lie désormais le désarmement au développement.

Il est vrai que les deux éléments ont en commun de traduire une démesure choquante. Les dépenses consacrées annuellement à des fins militaires s'élèvent, d'après les indications disponibles, à quelque 900 milliards de dollars alors que la dette extérieure des pays en voie de développement avoisine d'ores et déjà 1000 milliards de dollars. En revanche le total net des apports de ressources aux pays en développement se limite à environ 85 milliards de dollars. Au même moment des centaines de millions d'êtres humains vivent en dessous du seuil de pauvreté et les fléaux de sous-développement, que sont notamment la famine, la maladie et l'analphabétisme, et que cette situation continue de s'aggraver. En mettant en balance ces chiffres, comment peut-on, je vous le demande, ne pas être amené à reconnaître et à dénoncer l'indécence et l'aspect scandaleux d'un tel déséquilibre.

A partir de cette constatation le bon sens devrait nous commander de réduire drastiquement les dépenses militaires et d'augmenter en conséquence les ressources mises au service du développement.

Réduire cependant la relation désarmement - développement à l'interaction entre ces deux uniques éléments, reviendrait à faire preuve d'un manque de discernement certain.

En outre, cela nous obligerait à aborder les principaux problèmes qui se posent aujourd'hui à notre monde dans une perspective des plus étriquées, alors qu'une solution à ces problèmes doit passer par la reconnaissance de l'interdépendance croissante d'un faisceau de problèmes, dont le désarmement et le développement ne constituent que deux éléments parmi d'autres, même si leur importance saute aux yeux.

Permettez-moi de rappeler à cet égard les termes du rapport du groupe de personnalités éminentes: «Grâce aux nombreuses études et analyses réalisées dans le cadre des Nations Unies comme en dehors, nous sommes parvenus à une communauté de vues en ce qui concerne la complexité des rapports entre le désarmement et le développement. Il s'agit d'une relation multidimensionnelle complexe qui implique bien plus qu'une éventuelle réaffectation automatique au développement des ressources libérées par le désarmement.»

Osons répéter, en termes moins diplomatiques la cruelle vérité: Désarmement et développement ne sont pas nécessairement et automatiquement des vases communicants.

Il existe actuellement des chances réelles pour mener à un terme honorable certains conflits régionaux et pour arriver, du moins en Europe, à des accords éliminant des catégories entières d'armements.

Mais la destruction par exemple de toutes les armes chimiques et l'élimination d'un important arsenal de fusées stationnées présentement en Europe et en Asie ne libèreraient pas tout de suite des fonds qui pourraient être utilisés à des fins de développement.

Il est même à craindre que l'élimination de l'ensemble de certains systèmes d'armements entiers n'entraîne pas automatiquement une baisse des budgets de défense nationale des pays concernés, et que ceux-ci ne soient tentés de réaffecter les sommes économisées par l'élimination d'armements au renforcement de leur potentiel militaire dans d'autres domaines.

De toute façon, et cela constitue une autre vérité désagréable, ceux qu'on appelle les «marchands de la mort», c'est-à-dire les industries de l'armement, représentent une part importante dans l'économie et dans le commerce extérieur de beaucoup de pays, à l'Est comme à l'Ouest et même de certains pays non-alignés.

Une politique de désarmement aussi radicale que possible, et que personnellement j'appelle de tous mes vœux, entraînerait des mutations profondes dans l'économie de beaucoup de pays et nécessiterait un redéploiement industriel engendrant même des heurts sociaux.

Si nous nous rapportons à une formule tristement célèbre, à savoir «voulez-vous du beurre ou des canons?», force nous est de constater que les marchands de canons ne peuvent pas être reconvertis en marchands de beurre du jour au lendemain!

En insistant sur ces vérités hautement désagréables je ne plaide bien évidemment pas contre le désarmement et je ne prétends nullement que la fabrication d'armes constitue une activité économique pareille aux autres.

Non, j'entends seulement souligner que l'équation «désarmement égale développement» est trop simple, et même simpliste, car elle ne tient pas compte de beaucoup d'inconnues, dont, entre autres, le coût de la restructuration des industries d'armements, voire même de la réaffectation de centaines de milliers de soldats, dans l'hypothèse où de part et d'autre l'on osait s'attaquer également à un nécessaire désarmement conventionnel.

De toute évidence le désarmement constitue à lui seul un processus multidimensionnel d'une complexité telle qu'un recours à des propos nuancés s'impose.

Cette vérité, à mon avis élémentaire, appliquée aux travaux de notre Conférence, devrait nous permettre d'aborder notre objectif avec une certaine rigueur, et nous éviter ainsi toute démagogie facile mais n'apportant rien de concret.

En prônant une approche réaliste de la problématique désarmement/développement je ne méconnais nullement la

valeur de visées plus idéalistes et je souscris pleinement à l'objectif d'un monde sans armes, solidaire, se développant dans l'harmonie entre les peuples et avec la nature.

Le peuple luxembourgeois a connu trop de guerres et trop de souffrances pour ne pas vouloir conserver passionnément la liberté et la paix.

Avec tous les hommes de bonne volonté les Luxembourgeois plaident donc en faveur d'un désarmement universel, équilibré et vérifiable, qui s'impose à tous les Etats, qui prend en compte l'ensemble des questions et qui essaie de fournir des solutions valables à la réduction de tous les types d'armes, qu'ils soient nucléaires, conventionnels, chimiques, bactériologiques, intra ou extra-atmosphériques.

Je suis convaincu que, dans ces conditions, un désarmement permettrait à toutes les nations de réaliser à terme et à différents degrés bien sûr, d'importantes économies de par le monde. Et ce ne serait certainement pas mon pays qui s'opposerait à l'introduction d'un impôt universel frappant toutes les dépenses militaires dans le monde, et dont le produit serait affecté au développement.

Mais s'il est permis de rêver en politique, la dure réalité nous commande d'être plus circonspect. Car nous savons tous que le chemin vers un désarmement général sera long, très long et très difficile, d'autant plus que le monde résonne actuellement de beaucoup de conflits ouverts ou larvés, dont on ne voit pas la fin.

Le fait est que beaucoup d'Etats sont surarmés et qu'ils consacrent trop souvent une part trop importante de leur richesse nationale à des fins militaires.

Cela vaut pour beaucoup de pays industrialisés, de l'Est comme de l'Ouest. Mais cela est vrai aussi pour un nombre important de pays du Tiers Monde qui sacrifient leur développement économique à l'entretien d'armées couteuses et parfois plus dangereuses pour le pouvoir civil que pour les ennemis réels ou imaginaires en dehors des frontières. Ce surarmement extraordinaire et le plus souvent hors proportion avec les raisons de sécurité invoqué continue à peser sur les relations internationales.

Il reste sans nul doute beaucoup à dire au sujet de deux notions aussi complexes que le désarmement et le développement. Toutefois, ce débat ne saurait trouver à l'intérieur de la Conférence son cadre approprié et celle-ci ne devrait pas s'attarder sur des discussions allant au delà d'une énonciation succincte et factuelle des quelques principes qui précèdent.

Beaucoup plus important me semble être notre objectif de placer la relation désarmement-développement dans le contexte qui lui revient, afin de pouvoir, à partir de là, ajouter une dimension nouvelle, au plan international, à la politique de coopération au développement.

J'ai relativisé, il y a quelques instants, la relation de cause à effet existant entre le désarmement et le développement. Je suis conscient, que ce faisant, j'ai tranché dans un débat à l'intérieur duquel s'opposent des convictions divergentes.

Il faut reconnaître cependant, qu'en face du niveau excessif qu'ont atteint, d'un côté, les dépenses militaires, de l'autre les besoins socio-économiques non satisfaits, le maintien à

leur niveau actuel des dépenses militaires, voire leur augmentation, se fera aux dépens des ressources mises au service du développement.

C'est pourquoi je souscris entièrement à l'avis du groupe de personnalités éminentes lorsqu'elles estiment que: «Dans un monde disposant de ressources limitées, l'allocation au développement économique et social des ressources consacrées à des usages militaires ne devrait plus relever de la morale seulement: elle devrait désormais constituer un impératif politique et économique. Il serait de l'intérêt de tous les pays – développés ou non – et cela indépendamment de leurs systèmes politiques et économiques ou de leur niveau de développement, de situer les questions de désarmement et de développement dans une perspective intégrée».

Le désarmement et le développement restent deux phénomènes différenciés dans leur logique, leurs modalités et leur finalité. Ils doivent être poursuivis en fonction de leur mérite propre.

Que cela ne nous empêche pas pour autant de constater aussi leur interdépendance et de mettre en oeuvre une politique qui, comme le préconise le rapport des sages, s'inscrit pleinement dans une perspective intégrée, afin d'amorcer un processus de désarmement d'envergure. Ce n'est qu'en procédant ainsi chaque fois que cela sera possible, que nous arriverons à une réduction des dépenses militaires et à un accroissement des fonds destinés à l'aide au développement.

A cette fin, les Etats aux dépenses militaires les plus importantes devraient étudier avec soin les solutions de rechange à l'emploi de ressources financières, humaines et naturelles actuellement affectées aux activités militaires, en vue de leur permettre de contribuer au maximum à la solution des problèmes économiques et sociaux, aux niveaux national et international.

La reconversion de ces ressources demande de la part des gouvernements concernés un engagement politique conséquent, ainsi qu'une politique économique adéquate. Ainsi convient-il de s'inscrire en faux contre les arguments qui font de l'industrie de l'armement un bastion contre des économies nationales fléchissantes et des taux de chômage croissants. La réaffectation au secteur civil des ressources destinées à la recherche et à la production militaire, se traduirait, c'est un fait, par une amélioration sensible, à moyen terme, des indices économiques, commerciaux et sociaux des principaux pays producteurs et exportateurs d'armes.

Il convient d'insister, dans ce contexte, sur un dernier point, le plus important à mon avis. Ce qui paraît inhérent à la nécessité de faire progresser le désarmement et le développement dans une perspective intégrée, c'est de garantir à l'ensemble de la population de notre planète l'instauration durable de la sécurité en tant que droit fondamental, indissociablement lié à la personne humaine. L'engagement d'un processus de désarmement selon les modalités et principes que j'ai évoqués tout à l'heure y contribuera, c'est certain.

Un tel processus ne pourra cependant se développer et prendre de l'ampleur que si la confiance et la bonne foi mutuelles entre les Etats sont entièrement restaurées.

Le moyen le plus efficace de réduire la course aux armements, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement, consiste dans l'instauration des conditions d'une stabilité intérieure, fondée sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et d'une stabilité internationale fondée sur la détente et la garantie mutuelle de la sécurité.

J'ajouterais à ceci que la sécurité n'est pas tributaire du seul désarmement. Ce qui permet, en réalité, de lier de manière indiscutable le développement au désarmement, c'est qu'ils sont tous les deux, l'un autant que l'autre, indispensables au rétablissement d'une sécurité globale et durable.

On ne peut sérieusement envisager de sécurité véritable dans un contexte socio-économique international caractérisé par une dégradation constante des économies nationales de nombreux pays en voie de développement et par un écart sans cesse croissant entre la situation économique des pays industrialisés et celle des pays en voie de développement.

Mon pays a la conviction profonde que toutes les nations ont à la fois le droit et le devoir de mettre en oeuvre des mesures adéquates, non seulement en matière de sécurité et de défense, mais également en matière de développement économique et social.

Le sous-développement économique constitue une menace réelle et sérieuse tant pour la paix et la sécurité, que pour les populations qui en sont les victimes que pour la sécurité internationale.

Je crois ne pas me tromper en affirmant que le sous-développement économique a été à l'origine de bien plus de conflits armés que ne l'a été un niveau d'armements même trop élevé.

La menace principale qui pèse sur la stabilité et la sécurité de la population des pays en voie de développement réside dans leur fragilité économique et sociale essentiellement.

C'est pourquoi je pense qu'il faut étudier de façon très sérieuse comment faire progresser ensemble le processus de désarmement et la politique de coopération internationale, afin d'en faire une contribution indispensable au rétablissement et au maintien de la sécurité.

Si l'on reconnaît le rôle qui est dévolu au lien désarmement-développement dans une perspective intégrée de la sécurité et le caractère non automatique de ce rapport, il devient d'autant plus nécessaire, et c'est là l'objectif de la Conférence, de consentir à l'instauration d'une relation entre le désarmement et le développement, qui implique l'attribution d'une partie des économies réalisées par une baisse des dépenses militaires à des fins de développement.

Pour y parvenir, il est indispensable que la mise en oeuvre d'un tel processus reste du domaine de la souveraineté de chaque Nation. C'est à elles et à elles seules, que doit revenir l'appréciation de l'état des relations internationales préalablement à la décision de s'engager dans une politique intégrée de désarmement et de développement.

Voilà, Monsieur le Président, en quelques mots l'esprit dans lequel ma délégation aborde la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement.

Reste à savoir ce que l'on peut attendre comme résultat concret au terme de celle-ci.

En raison de l'importance même qu'ont acquise les notions de désarmement et de développement non seulement aux yeux de l'opinion publique, mais au vu de la situation inquiétante propre aux deux domaines, un échec de la Conférence signifierait un désaveu cinglant pour le multilatéralisme tel qu'il est appliqué dans le cadre des Nations Unies, désaveu qui rejallirait sur tous les Etats participants.

Cela signifierait également qu'en dépit de l'urgence d'une réponse circonstanciée au contexte désarmement-développement, les Etats participants n'ont pas été à même d'y pourvoir, malgré les travaux utiles et les résultats non négligeables atteints au cours des quatre Comités préparatoires qui ont précédé cette Conférence.

La CNUCED VII réunie à Genève

A la tribune de la septième Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED VII), réunie à Genève, Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération, a prononcé le 27 juillet 1987 un discours dont nous reproduisons le texte ci-après.

Il n'entre pas dans mon intention de faire un bilan des résultats des six Conférences des Nations Unies pour le Commerce et le Développement qui se sont succédées tous les quatre ans depuis la première qui s'est tenue ici même en 1964, mais plutôt de vous inviter à examiner avec moi de quelle manière la présente Conférence pourra nous faire progresser vers le but énoncé dans le Préambule de la Charte des Nations Unies, qui est de favoriser le progrès économique et social dans le monde et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande pour tous les peuples du globe; et dont la CNUCED tire sa raison d'être.

Inutile aussi de rappeler les objectifs fondamentaux reconnus depuis longtemps comme moyens essentiels pour progresser vers ce but; nous les connaissons tous. Ce qui importe, et cela est vrai pour tous les pays grands ou petits, nantis ou démunis, plutôt que de se laisser aller au découragement en raison de la lenteur de la progression et du résultat parfois décevant malgré des efforts soutenus et la mise en oeuvre de moyens considérables, il s'agit maintenant de procéder à un examen objectif de la situation dans laquelle se trouve notre monde d'aujourd'hui, afin de donner aux projets qui seront formulés au cours de cette session une base réaliste et solide.

Dans un monde qu'on a tendance à ne plus considérer que sous la dichotomie Nord-Sud, riche-pauvre, on oublie trop souvent la complémentarité et l'interdépendance des nations qui sont l'élément clé du développement, dont le commerce doit être le catalyseur.

Notre Gouvernement est d'avis que le succès de cette nouvelle Conférence sera assuré dans la mesure où les sujets qu'elle entend traiter ne font pas double emploi avec les mandats et objectifs d'autres Organisations spécialisées dans des domaines bien définis. Le rôle de la CNUCED se situe au-dessus.

Si les raisons qui plaident en défaveur d'un échec de la Conférence sont donc excellentes, la question qui se pose est celle de savoir quel devra en être le résultat dans trois semaines, pour qu'on puisse parler d'un succès?

Sans vouloir préjuger du déroulement et de l'aboutissement des travaux que nous mènerons ici, je pense que l'adoption à l'unanimité d'un document final succinct, non ambigu et non polémique, à portée universelle et au contenu ambitieux et substantiel, permettra à la cause de la relation désarmement-développement de réaliser un progrès important et témoignera aux yeux de l'opinion publique internationale que les Gouvernements des Etats représentés ici restent disponibles à se rallier autour d'une idée généreuse et à s'affranchir du devoir de solidarité qui leur incombe.

C'est un tel succès que Luxembourg espère et pour lequel il oeuvrera inlassablement.

Dans ce contexte, on peut se poser la question de savoir si le véritable rôle de la CNUCED ne serait pas celui de déterminer de quelle manière le commerce (dont s'occupe le GATT dans le contexte actuel des accords de Punta del Este) peut et doit être l'élément moteur du développement. En quelque sorte non pas une conférence sur le commerce et le développement, mais une conférence sur le commerce pour le développement ou, mieux encore, sur le développement par le commerce.

Dans ce sens, un signe encourageant se trouve dans le fait qu'à la différence des ordres du jour des 6 précédentes conférences, celui de la CNUCED VII ne comporte qu'un nombre limité de thèmes et également dans le fait qu'on ait reconnu la nécessité de fonder l'action à entreprendre sur une évaluation objective de la situation économique actuelle. C'est une sage décision. Pour démêler un écheveau, il faut s'armer de patience et procéder avec méthode. Cela aussi tout le monde le sait depuis longtemps, mais on l'oublie trop souvent.

Faisons donc l'inventaire.

Durant les 25 dernières années on a constaté de profondes mutations dans la situation économique relative des différents groupes de pays, à celle des sous-groupes et parfois même celle de pays à pays. Des changements de structure ont eu lieu et ont tendance à continuer à une cadence accélérée en raison de développements technologiques. De nouveaux centres d'activités économiques se sont développés et un processus d'intégration de marchés financiers a été constaté, comme s'est aussi développé un processus désormais irréversible d'intégration d'économies nationales.

Après une période d'expansion de l'économie mondiale qui a donné lieu, dans l'euphorie générale du moment, à des projets grandioses, audacieux et ambitieux, l'inévitable tassement s'est produit et l'optimisme a cédé la place au pessimisme, et plus récemment hélas, à des mesures protectionnistes dont on sait pourtant qu'elles ne génèrent que la stagnation et l'asphyxie.

La première moitié de cette décennie a donc rappelé aux nations du monde qu'une expansion continue sans un minimum de discipline n'est pas possible.

Il faut constater toutefois que dans la dynamique cyclique de l'expansion et de la régression, certains pays et certaines régions ont mieux que d'autres su mettre à profit le flux ascendant et descendant général auquel l'économie était sujette. Ceci a été le cas pour certains pays du sud et du sud-est de l'Asie dans les années 80-85.

Alors que depuis 1984 les PVD ont pu constater une certaine amélioration générale, bien que trop faible pour redevenir optimiste, de même les pays industrialisés ont-ils dû se soumettre à une révision de leur propre stratégie du développement et procéder à des ajustements en fonction de la croissance effective.

Des facteurs tels que l'alimentation, la santé et l'accroissement des ressources humaines ainsi que l'environnement sont devenus des facteurs essentiels du processus de développement et une attention accrue est dorénavant attachée à ces facteurs dans les stratégies nationales de développement et les programmes d'assistance internationale.

Du côté des pays industrialisés à économie de marché, la lutte contre l'inflation a été payante puisqu'elle a été réduite à son niveau le plus bas depuis une génération, tout en ayant pu maintenir une croissance positive minimale. Toutefois, le chômage demeure un problème grave dans la plupart des principaux pays industrialisés. De même, la fluctuation erratique des taux de change et les déséquilibres des balances de paiements continuent à assombrir le climat économique.

On a enfin pris conscience de la nécessité absolue de juguler l'inflation, de réduire les déséquilibres, de stabiliser les taux de change et de soutenir l'effort de croissance afin de réduire le chômage et d'accroître la consommation.

L'interrelation des domaines tels que le développement, le commerce, le financement, les produits de base est maintenant acceptée comme un fait dont on commence seulement à mesurer le degré d'intensité. L'excellente documentation préparée par le Secrétariat de la CNUCED démontre que ses experts en ont aussi pris conscience.

Il est évident que pour que les pays industrialisés puissent continuer leur aide au développement, il faut qu'ils soient à même de résoudre leurs propres problèmes au risque de sombrer avec ceux que l'on voulait sauver. Le développement ne pourra être réalisé sans un retour à la croissance, qui est seule susceptible de produire de manière continue les ressources nécessaires au développement.

Non pas que des moyens financiers importants n'aient pas été mis en oeuvre. Rappelons simplement que les pays de l'OCDE ont fourni pour 26,5 milliards de dollars d'aide rien qu'en 1986. et que la Communauté Européenne, dans sa coopération avec les ONG européennes s'occupant de développement, a subventionné, en 1986, 293 projets de développement dans 89 PVD pour plus de 40 millions d'Ecus, dont 41,5% pour l'Afrique subsaharienne et l'Océan Indien, 33,5% pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, 20% pour l'Asie, 4,5% pour le Bassin Méditerranéen et 1% pour le Pacifique.

La part du Luxembourg, par tête d'habitant, dans le financement de ces projets est loin la plus forte puisqu'elle

atteint l'équivalent de celle de tous les autres pays membres de la Communauté.

Dans l'analyse de la situation, il faut reconnaître que le problème de la dette demeure un obstacle majeur au développement. La seule manière de s'y attaquer est un traitement cas par cas dans un climat de coopération entre gouvernements débiteurs et créditeurs, les institutions financières internationales et les banques privées. Pour certains pays, des progrès acceptables ont déjà été réalisés, ce qui devrait encourager les autres pays à suivre la même voie avec détermination.

Le Luxembourg, avec ses partenaires de la Communauté est disposé à envisager d'accroître encore ses efforts dans le but d'alléger le fardeau du remboursement de la dette des pays les plus démunis qui ont procédé ou qui vont procéder avec détermination à des ajustements de programmes orientés vers la croissance. L'effort salubre fourni par ces pays illustre au mieux qu'il est nécessaire de rétablir progressivement des relations normales entre débiteurs et créditeurs.

Il s'agit d'instaurer ensemble un environnement économique mondial favorable, avec des conditions financières stables et assurer l'accès des pays débiteurs aux marchés d'exportation en expansion, de procéder dans les pays débiteurs à des réformes économiques afin de prévenir la fuite des capitaux et de mobiliser l'épargne et l'utiliser à bon escient; les pays développés pourront alors fournir les moyens financiers appropriés dans des conditions acceptables pour les deux parties.

Mon pays s'est félicité de ce que les Parties Contractantes du GATT aient ouvert la voie à une relance du commerce en affirmant à Punta del Este leur détermination de procéder dans le cadre de l'Uruguay Round au renforcement et à l'amélioration du système multilatéral du commerce et de continuer dans la voie de la libéralisation et de l'expansion du commerce mondial dans un climat économique favorable. Mon pays fait confiance aux Parties Contractantes du GATT qu'elles parviendront dans le cadre de leurs négociations à renforcer le système commercial multilatéral et la libéralisation des échanges, et à tenir leurs engagements de respect du statu quo et du démantèlement et de relancer ainsi l'économie et la croissance.

La faiblesse actuelle du marché des produits de base qui dure depuis 1980 est due à un nombre de facteurs de nature à la fois économique, structurelle et politique ou bien relève parfois de facteurs cycliques ou de développements macro-économiques imprévus.

Les pays industrialisés de la Communauté Européenne dont le mien, ont été les premiers et longtemps les seuls à avoir signé et ratifié l'Accord élaboré par la CNUCED portant création du Fonds Commun des produits de base ouvert à la signature à New York depuis le 1er octobre 1980. Malgré cette nouvelle preuve des bonnes dispositions de ces pays industrialisés envers les PVD dont les produits de base constituent le fer de lance de leur économie, cet Accord n'a pas encore pu prendre effet, même en tenant compte de la toute récente déclaration de signature et de ratification prochaine, mais tardive à nos yeux, par deux Etats membres supplémentaires. Nonobstant ces délais qui doivent paraître insupportables aux pays auxquels l'aide de ce Fonds Commun est destinée, les pays de la Communauté ont fait preuve de leur désir d'aider les PVD en mettant en oeuvre le

deuxième guichet constitué par des versements volontaires d'aide au développement.

Le Luxembourg avec ses partenaires de la Communauté considère que le Fonds Commun constitue l'élément central du programme intégré des produits de base et qu'il est une mesure spécialement appropriée et efficace pour aider au développement du Tiers Monde et susceptible de générer la stabilité et une prévisibilité de l'accroissement des recettes en devises des pays qui en sont bénéficiaires. Le Luxembourg maintient ce point de vue et non seulement le déclare, mais, comme c'est le cas pour ses partenaires de la Communauté, en a sans délai apporté les preuves matérielles.

La communauté internationale a pris conscience du cas particulier des pays les moins développés en adoptant en 1981 le nouveau programme substantiel d'action en faveur des pays les moins développés. Ce programme ambitieux demande aux PVD de prendre des mesures au niveau national et demande aux autres un soutien international. Il n'y a pas de doute que le niveau de vie de ces pays dépendra à la fois de la réorientation de leur politique économique nationale en accord avec les termes du SNPA, mais aussi de l'accroissement du volume d'assistance financière qui doit aller de pair avec les efforts soutenus des pays concernés. Dans ce domaine aussi, mon pays participe aux efforts spéciaux que les signataires des accords de Punta del Este feront pour résoudre le problème des pays les moins développés.

Il y a à peine un siècle, le pays au nom duquel j'ai l'honneur de parler aujourd'hui, aurait sans doute figuré, selon les

critères actuels, parmi les PVD. Pas ou peu de ressources naturelles, un climat rude, une indépendance à peine acquise, mais une volonté farouche d'affirmer son individualité et de mettre en oeuvre ce qu'il y a de plus indispensable pour réussir: le labeur et la persévérance, même dans l'adversité. Ces produits de base essentiels, chaque nation et chaque individu en dispose.

La situation internationale n'est pas désespérée, mais pourrait bien le devenir si tous les pays riches, moins riches ou pauvres devaient oublier que la coopération internationale si nécessaire et les efforts de chacun poussés jusqu'à la limite extrême de ses moyens, sont les seuls garants du succès.

Depuis le début de 1986, l'évolution de la coordination indispensable de la politique macro-économique à la suite des rencontres au Louvre, à Tokyo et à Venise a donné des premiers résultats encourageants. Les négociations en cours dans le cadre de l'Uruguay Round et d'autres réunions telle que la session spéciale des Nations Unies sur l'Afrique vont faire progresser ces premiers résultats. Ce seront les efforts concertés et soutenus de la communauté au niveau national et international, tant de la part des pays développés que de celle des PVD qui permettront l'amélioration réelle de la situation. Dans la poursuite de ces efforts, la CNUCED a un rôle certain à jouer.

Permettez-moi de conclure, en vous exprimant au nom du Gouvernement luxembourgeois nos félicitations pour votre nomination à présider cette conférence. Nos remerciements s'adressent également à M. le Secrétaire Général et à tous ses collaborateurs pour la bonne préparation de nos travaux.

30e anniversaire du Conseil Interparlementaire Consultatif du Benelux

Le 19 juin 1987 a été célébré au cours d'une séance académique à La Haye le trentième anniversaire du Conseil Interparlementaire Consultatif du Benelux. Lors de cette séance commémorative un discours a été prononcé par Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.

Avant toutes choses, il m'importe de présenter, au nom du Gouvernement luxembourgeois et en mon propre nom, de sincères félicitations à une institution qui, depuis 30 ans, s'est mise au service de la cause béneluxienne.

Dès sa première séance, le 22 février 1957 à Bruxelles, cette institution, le Conseil Interparlementaire Consultatif du Benelux, s'est atelée à la mission qui lui a été impartie par la convention de novembre 1955.

Si le Conseil a pu ce faire avec la détermination et l'efficacité que nous lui connaissons, c'est grâce à l'engagement politique constant des députés qui le composent.

Et si, au départ, le domaine des compétences du Conseil Interparlementaire Consultatif était – et reste d'ailleurs – limité dans la mesure où le traité instituant l'Union Economique Benelux n'a pas pour but la création d'une entité politique, les députés siégeant au Conseil, loin de cultiver une quelconque frustration, ont consacré des énergies prodigieuses aux tâches qui les attendaient et ont su donner aux attributions de leur institution un contenu et une importance réelle.

Ainsi, le Conseil, à l'occasion de son 25e anniversaire, a présenté aux Gouvernements le «Manifeste pour une relance du Benelux». Ce document a tracé des voies originales pour une démarche plus assurée et plus combative de nos 3 pays dans tous les domaines, e.a. dans celui de la concertation préparatoire béneluxienne dans les enceintes internationales.

Les 3 Gouvernements, lors du sommet de novembre 1982, se sont largement inspirés de ce manifeste et des résolutions du Conseil, initiant ainsi, à tous les niveaux des activités béneluxiennes un élan nouveau, une relance réelle.

Pour l'anniversaire d'aujourd'hui, le Conseil Interparlementaire Consultatif a actualisé le manifeste de 1982, passant en revue les progrès accomplis, constatant sur l'un ou l'autre volet un ralentissement, reciblant l'orientation des travaux et reconfirmant le rôle pilote de l'Union Economique dans la construction européenne.

Je voudrais, pour ma part, exprimer ma gratitude au Conseil pour cette analyse très fouillée qui nous aidera à faire notre examen de conscience et à reprendre en mains, avec un dynamisme nouveau, l'un ou l'autre dossier resté en souffrance.

Il serait certes présomptueux de ma part de vouloir commenter aujourd'hui l'ensemble des suggestions que le Conseil adresse aux Gouvernements.

Laissez-moi seulement consacrer quelques développements à un des sujets qui est aujourd'hui au centre de nos préoccupations, puisque ce 19 juin est également la journée Benelux de l'environnement: les questions d'environnement sont sous-jacentes à bon nombre de nos politiques, qu'il s'agisse d'agriculture, d'aménagement du territoire, d'infrastructure de transport, de politique industrielle de tourisme ou d'autres! Le Conseil Interparlementaire Consultatif dans la dernière moûture du manifeste, l'a bien fait ressortir et il faut le féliciter pour avoir, à bon escient, souligné l'interrelation de ces problèmes.

Et puisque le vocable fatidique d'interrelation est laché, deux mots d'abord sur les aspects environnementaux de l'industrialisation: au Luxembourg, la plupart des sites sidérurgiques se sont développés à proximité de cours d'eau dont le débit s'affaiblissait à mesure qu'ils alimentaient les étangs de refroidissement, de sorte qu'on a dû collecter toutes les eaux de pluie pour refroidir le fer et l'acier en fusion. De surcroît, les eaux des égoûts se déversaient dans le lit des rivières dont le débit naturel s'appauvissait suite aux pertes par évaporation; il fallait attendre la pluie pour que les étangs débordent et purgent le lit des ruisseaux. Aujourd'hui encore, en dépit des efforts conséquents entrepris pour traiter toutes les eaux résiduaires urbaines dans les stations d'épuration biologique, la plupart des ruisseaux situés près des métropoles industrielles restent dans un état déplorable. Ce n'est qu'une fois ces eaux diluées et régénérées au fil des kilomètres, que renaît la vie dans les rivières telles que, par exemple dans mon pays, l'Alzette et la Chiers.

Ce problème précis nous occupe beaucoup et fait l'objet d'un effort constant.

Dans le même ordre d'idées et compte tenu des tendances à l'exode des centres industrialisés vers les villages environnants, ce qui par voie de conséquence amène un morcelle-

ment des campagnes et la réduction des grands espaces du milieu naturel, le Gouvernement s'occupe activement de la mise en oeuvre de principes sociaux et écologiques élémentaires, susceptibles de revaloriser et de rendre plus attrayants certains centres, grâce à une amélioration de la qualité de la vie urbaine.

Toujours sous le chapitre de l'interrelation, j'aimerais souligner à quel point l'impact du tourisme et des activités de loisirs sur le milieu naturel préoccupe les autorités luxembourgeoises. Par la même occasion j'aimerais rappeler combien la réalisation du parc naturel belgo-luxembourgeois de la Haute-Sûre nous tient à coeur, avec, dans un prolongement, l'assainissement des eaux que pourra assurer une station d'épuration commune belgo-luxembourgeoise. D'un autre côté j'appelle de mes voeux une action concertée au profit des forêts dans la grande région belgo-luxembourgeoise, où un quart, si ce n'est un tiers, des arbres sont malades...

A cet égard, un des facteurs-clé sera sans doute la mise en place d'un réseau homogène pour la distribution d'essence sans plomb.

Ensuite, dans le domaine extrêmement sensible de la politique énergétique – en rappelant l'accident de Tchernobyl et en considérant les sites nucléaires qui nous entourent – il m'importe de souligner la nécessité d'une réflexion très sérieuse sur l'abandon des techniques à haut risque et le développement de techniques alternatives.

Tous les problèmes d'environnement que je viens de citer, ont une incidence transfrontalière. Autant y réfléchir ensemble autant échanger nos opinions et nos connaissances et coordonner nos actions.

Pour conclure, je voudrais réitérer au Conseil Interparlementaire Consultatif Benelux et à ses membres, mes sincères félicitations pour trente années d'activités intenses et les assurer de tout l'appui du Grand-Duché de Luxembourg pour l'avenir.

La coopération industrielle ACP/CEE

Une réunion entre industriels des Communautés européennes et des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) a eu lieu à Luxembourg le 10 juin 1987, organisée par le Centre pour le Développement Industriel ainsi que la Chambre de Commerce luxembourgeoise, la Fédération des Industriels du Luxembourg et Lux-Development dans le cadre de la convention de Lomé 3. Nous reproduisons ci-après le texte de l'intervention de Monsieur Robert Goebels, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, à l'occasion de cette réunion.

Je tiens d'abord à remercier les organisateurs de cette importante réunion – le Centre pour le Développement Industriel ainsi que la Chambre de Commerce luxembourgeoise, la Fédération des Industriels du Luxembourg et Lux-Development – de me permettre de m'adresser aujourd'hui à cette distinguée assemblée d'hommes d'affaires venus des quatre coins du monde pour s'informer des possibilités concrètes de renforcement de la coopération industrielle entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et les pays de la Communauté Européenne.

La crise de l'économie mondiale et le non-décollage de trop nombreux pays a conduit les gouvernements, tant dans les pays en développement, que dans les pays industrialisés à réexaminer et à repenser les stratégies de développement en vigueur jusqu'ici.

Un des aspects les plus marquants de cette remise en question est la reconnaissance de l'importance d'un secteur privé dynamique dans le processus d'un développement économique équilibré. S'il était déjà connu depuis longtemps que le secteur privé est un facteur important du développement économique, l'on jette maintenant un regard nouveau sur son rôle dans ce processus. Plutôt que de se concentrer sur l'industrie lourde et des projets d'envergure les autorités consacrent une attention grandissante aux petites et moyennes entreprises, qui ont l'avantage de s'intégrer plus facilement dans les circuits économiques existant dans les pays en développement.

Comme tout organisme complexe, une économie ne se bâtit pas autour d'une seule colonne, fût-elle vertébrale, mais doit-

elle être alimentée par des milliers d'artères et des centaines de milliers d'artéριοles.

Cette prise en compte de la complexité de la vie économique va de pair avec la reconnaissance de l'importance croissante des politiques d'encadrement et d'accompagnement en vue d'un meilleur fonctionnement des marchés et de l'avènement d'un environnement plus propice à la création d'entreprises souvent modestes au début, mais d'autant plus performantes à la longue.

L'objectif étant bien entendu de permettre à tous les agents économiques, tant dans le domaine agricole qu'industriel, de jouer un rôle plus actif dans le processus du développement. Il est bien clair que ceci exige également une redéfinition du rôle du secteur public dans l'organisation économique.

Cette nouvelle discussion ne prend pas la Communauté au dépourvu, car celle-ci mène depuis longtemps un dialogue permanent avec ses partenaires à ce sujet. Elle a d'ailleurs créé à cet effet une série d'instruments susceptibles d'encourager et de soutenir aussi bien les investissements privés que le développement des entreprises dans les pays en développement. Je ne voudrais citer ici que certaines formes de la coopération financière et technique, et surtout ces instruments essentiels que sont la Banque Européenne d'Investissement ou encore le Centre pour le Développement Industriel, qui nous accueille aujourd'hui.

Mais plutôt que de décrire ce qui s'est fait par le passé, je voudrais me tourner vers l'avenir et vous faire part des réflexions qui se font jour actuellement au sein de la Communauté Européenne sur le rôle du secteur privé comme facteur de développement.

Les Ministres chargés de la coopération au développement, réunis le 11 mai dernier à Bruxelles au sein du Conseil Développement, ont procédé à un large échange sur toute cette question et ont reconnu qu'il y a lieu de réexaminer les politiques poursuivies et de mieux utiliser les instruments disponibles de la Communauté. Le but de ce réexamen est le renforcement des actions entreprises jusqu'ici, mais également de trouver des moyens pour les rendre encore plus efficaces.

Il est entendu que cet examen ne peut se faire qu'en consultation avec nos partenaires ACP. Il faut éviter de construire des modèles abstraits, qui, confrontés à la réalité ne prennent pas.

L'approche, et le Conseil l'a bien souligné, doit être avant tout pragmatique. Les aspirations et les priorités de chaque pays ACP sont spécifiques. Il doit être tenu compte des structures économiques et des niveaux de développements différents de tous nos partenaires.

Le Conseil a également insisté sur le fait qu'il est important que ces nouveaux efforts soient conçus en terme de complémentarité à ceux déjà existants. Il ne saurait être question de substituer les efforts consentis dans d'autres domaines, et plus particulièrement, au niveau de l'aide publique au développement, qui a ses mérites propres, à des moyens nouveaux que l'on compte mettre en oeuvre.

Un développement harmonieux et équilibré ne peut être en effet que la résultante d'une série de mesures complémen-

taires qui tendent à rendre aussi efficaces que possible toutes les composantes nécessaires à ce développement.

Les Ministres ont d'ailleurs souligné au passage l'importance que revêt dans cette optique un secteur public efficace et apte à fournir un cadre propice à l'épanouissement du secteur privé en général. Il revient en effet à l'autorité publique de créer les conditions nécessaires au développement optimal du secteur privé.

Après ces considérations plus générales, le Conseil a convenu qu'il était important de concentrer les efforts de la Communauté dans 3 directions spécifiques.

Premièrement, l'agriculture et le monde rural.

L'importance fondamentale de ce secteur a été ignorée trop souvent de par le passé.

Un premier effort doit viser la production agricole proprement dite. Dans le souci d'une approche intégrée, il sera également tenu compte des domaines en amont, comme par exemple la production et la distribution de semences, que de ceux en aval, tels la transformation ou encore la commercialisation de la production.

En second lieu, une attention particulière devrait être portée à l'industrie et plus spécifiquement aux petites et moyennes entreprises. Ici la Communauté estime qu'il est nécessaire de se consacrer en priorité à la couverture des besoins dans le domaine agricole, tels que je viens de les mentionner. Un effort devrait également se porter sur la réhabilitation des unités industrielles existantes. Dans ce contexte la coopération Sud-Sud et la coopération régionale devraient être renforcées encore davantage.

Enfin les Ministres ont retenu le domaine des services comme un domaine où le secteur privé pourrait renforcer ses activités. Ici sont visés aussi bien le tourisme que les transports, les services financiers ou encore la distribution d'eau et d'énergie.

Tels sont en quelques mots les idées-forces exprimés au récent «Conseil Développement» dans le cadre de la réflexion que vient d'amorcer la Communauté Européenne.

Il est évident que toute cette politique ne saurait se faire à la seule initiative des autorités publiques. Les Ministres du Développement ont rappelé à juste titre l'importance de la coopération inter-entreprises de la CEE et des ACP dans le processus du développement. Cette forme de coopération est en effet un outil privilégié de transfert de know-how, que ce soit dans le domaine de l'organisation de la production, de la commercialisation ou encore dans la formation des personnels. Le Conseil a estimé à cet égard que les petites et moyennes entreprises sont un instrument particulièrement adapté pour cette forme de coopération.

Ces réflexions sur le rôle du secteur privé comme instrument de la coopération industrielle ACP/CEE demandent évidemment à être approfondies avec nos partenaires du secteur privé et surtout avec les pays ACP pour déterminer ensemble les méthodes nouvelles permettant au secteur privé de jouer plus pleinement son rôle.

Je suis personnellement convaincu qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction tout en étant conscient que le processus

sera long et difficile et que la coopération industrielle n'est qu'un élément d'une politique de développement qui ne devra pas négliger l'environnement économique général, notamment le protectionnisme grandissant, l'endettement croissant de nombreux pays en développement, la chute des prix de nombreuses matières premières, les mouvements erratiques des principales monnaies et tous ces autres défis auxquels se voient confrontées les nations du Tiers-Monde.

Mais cela est un sujet dépassant le cadre de cette manifestation.

Il ne me reste qu'à espérer que l'un ou l'autre projet concret de coopération entre une entreprise ACP et une entreprise de la CEE puisse se réaliser suite à cette journée, à laquelle je souhaite un plein succès.

Position des communes dans l'oeuvre d'unification européenne

A l'occasion d'un congrès sur la politique communale en Europe, organisé par le Groupe parlementaire du Parti Populaire Européen au Parlement Européen et la «Konrad-Adenauer-Stiftung» du 2 au 4 juillet 1987 au Centre Européen du Kirchberg, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a prononcé le discours suivant:

Je tiens en premier lieu à adresser mes félicitations aux organisateurs de ce congrès sur la politique communale en Europe. Leur initiative nous donne une excellente occasion d'aborder des sujets fondamentaux, touchant de près la démocratie ou encore la ou les cultures européennes, à un moment où une nouvelle fois les efforts d'unification européenne risquent de s'enliser dans la problématique plus pressante des soucis financiers ou des surplus agricoles.

Ce n'est certes pas un hasard si parmi les initiateurs de ce congrès nous retrouvons la Fondation Konrad Adenauer: l'exercice de la démocratie, tout comme la construction de l'Europe, ont toujours figuré parmi les sujets qu'elle a traités de façon privilégiée. Quant au Parti Populaire Européen, il n'a certes pas vocation première d'être politiquement actif au niveau communal ou régional, mais les membres de son groupe parlementaire, venant des différents pays qui y sont représentés, apportent une profonde connaissance de la politique communale dans toute l'Europe, qu'ils peuvent superposer à leur expérience des parlementaires européens. Je me réjouis surtout de la collaboration entre cette Fondation que j'honore et ce parti dont j'assume la présidence.

Qu'ils aient choisi Luxembourg comme ville d'organisation est un honneur pour notre pays et nous fait d'autant plus de plaisir que la tenue de ce congrès contribuera à rehausser l'image de notre capitale comme ville de congrès internationale. Mais j'y vois aussi un symbole. Quelle autre commune d'Europe de cette taille a en effet joué, et continuera certainement à jouer, un rôle aussi prééminent dans la construction de l'Europe? Aucune autre commune ne doit tant à l'Europe et peu lui ont donné tant. Luxembourg est je crois, plus que toute autre, une commune européenne.

Toutes les communes ne peuvent, il est vrai, tenir une position aussi particulière. Et pourtant toutes les communes d'Europe sont concernées par le processus d'intégration, par le rôle actif qu'elles peuvent assumer dans la construction européenne, et par les conséquences que celle-ci ne manque pas de produire pour elles.

Quel sera en effet le rôle des communes dans une Europe qui, il faut l'espérer, continuera à construire son unité? Les attributions des autorités locales ne sont pas les mêmes dans tous les pays des Communautés Européennes ou du Conseil de l'Europe. Faut-il dès lors s'attendre à ce que l'autonomie

des communes soit réduite progressivement à un plus petit dénominateur commun? Je n'ai pas l'ambition de vouloir donner une réponse à cette question, que vous aurez d'ailleurs l'occasion de discuter au cours du congrès.

Je voudrais cependant rappeler les travaux qui ont été effectués dans ce domaine au sein du Conseil de l'Europe, et qui ont montré la direction à suivre, à savoir celle d'un renforcement de l'autonomie régionale et locale. Les principes qui ont été énoncés de façon répétée par les conférences des Ministres du Conseil de l'Europe ont appuyé l'idée qu'il faut toujours confier les fonctions administratives à l'autorité qui se situe le plus près de l'individu, dans la mesure où l'exécution et la coordination de la fonction restent possibles à ce niveau.

Le Conseil de l'Europe est allé plus loin en cherchant les moyens de rapprocher l'administration communale elle-même encore plus du citoyen. C'est ainsi qu'il a recommandé de veiller particulièrement à une meilleure information du public, aux possibilités de participation des citoyens au niveau communal, par exemple par l'intermédiaire d'associations, ou encore à la consultation des habitants, et notamment aussi des travailleurs migrants.

Les travaux menés au sein du Conseil de l'Europe ont ainsi indiqué la voie à suivre pour que l'intégration européenne puisse aller de pair avec un renforcement de la démocratie à la base et avec la régionalisation et communalisation d'une partie des pouvoirs. Les principes énoncés ne sont pas de vains mots et les faits semblent montrer que, dans la plupart des pays européens, la tendance est à la décentralisation. Même si l'accent est souvent mis sur la régionalisation, il n'en reste pas moins que les communes sont également parties prenantes de ce processus.

Je dois enfin citer le dernier achèvement du Conseil de l'Europe dans ce domaine, à savoir l'adoption de la Charte européenne de l'autonomie locale, ce document fondamental qui consacre l'autonomie des communes en Europe et en codifie les principales prérogatives.

Que les communes elles-mêmes ne se sentent pas menacées dans leur autonomie par l'intégration européenne est illustré de la façon la plus nette par leur propre engagement en faveur de l'Union Européenne au sein du Conseil des Communes et Régions d'Europe. Préoccupées par les besoins les plus immédiats des citoyens, les élus locaux et régionaux réunis en Etats généraux ont fait ce choix significatif avec la conviction que le bien-être sera assuré de la façon la plus efficiente dans une Europe unie permettant de dépasser les différences d'intérêt entre les Etats nationaux au bénéfice du bien commun. Ils ont souligné de même le rôle

important qui revient aux communes et régions dans la mise en oeuvre des politiques communautaires.

Situées au niveau administratif le plus proche du citoyen, les communes se sentent également concernées par la façon dont la réalité européenne est vécue par ceux-ci. Les habitants des pays d'Europe ont-ils, au-delà de leur conscience d'appartenance nationale, le sentiment d'être des citoyens de l'Europe? Peuvent-ils s'identifier avec cette construction souvent lourde et abstraite, qui n'apparaît pas comme ayant un rapport avec leur vie de tous les jours? C'est à ce niveau de l'Europe des citoyens que les communes peuvent jouer, et jouent, un rôle actif dans l'unification européenne.

Certes de nombreuses mesures symboliques, tels le drapeau, l'hymne ou le passeport européens, sont de la compétence des autorités nationales. D'autres aspects cependant dépendent essentiellement de l'initiative communale. Parmi eux l'exemple le plus connu est sans doute celui du jumelage européen des communes.

Cette pratique tellement simple mais sympathique a le grand mérite de contribuer à l'unification européenne en favorisant la multiplication des relations humaines entre les pays et par là la compréhension mutuelle. L'enfant qui a la chance de pouvoir partager pendant quelques jours la vie de ses petits collègues dans une localité d'un autre pays d'Europe, ne passe pas seulement un merveilleux séjour à l'étranger, mais, à son insu, il apprend à connaître et à respecter les différences dans les coutumes et les comportements d'un pays à l'autre et, en même temps, il peut peut-être comprendre ce qu'ont en commun toutes les familles et toutes les écoles d'Europe. Il découvre ainsi tant la pluralité des cultures d'Europe que leur profonde communauté. Et cet idéal n'est pas seulement poursuivi au niveau des enfants. A travers les relations privilégiées instaurées aux niveaux sportif, culturel ou professionnel, les jumelages de communes renforcent également la conscience européenne des jeunes et des adultes. Qu'il s'agisse en l'occurrence d'une initiative du Conseil de l'Europe ne rend cette pratique que plus précieuse, puisqu'elle peut aussi contribuer à promouvoir un futur élargissement des Communautés.

L'Europe a vu se développer au cours des siècles de son histoire des cultures multiples en son sein, ayant chacune ses caractéristiques propres, mais gardant toutes des racines communes. Au moyen âge l'Europe était composée d'une foule d'entités administratives autonomes, chacune étant plus ou moins rattachée à l'une des grandes cultures européennes. Les frontières entre pays étaient floues et variables au gré des sorts de guerre, des traités conclus et rompus et même des mariages princiers. Ce n'est que l'émergence relativement récente des Etats nationaux qui a donné aux frontières leur contour immuable, parfois arbitraire, mais décisif en ce sens que celui qui vit d'un côté appartient à une autre nation que celui habitant le village voisin de l'autre côté.

Le processus d'unification européenne poursuivi tant par le Conseil de l'Europe que par les Communautés Européennes

a débouché sur la coopération entre les Etats nationaux et les a amenés à rechercher l'harmonisation de leurs règles dans de nombreux domaines. Les frontières entre les Etats sont devenues plus perméables, tant pour les personnes que pour les marchandises. L'organisation et l'administration continuent cependant à être conçues presque exclusivement au niveau national, ou alors international.

Or les frontières politiques traversent, et coupent souvent en plusieurs parties, des régions qui constituent pourtant un ensemble de par leur langue, leur culture, la topologie du terrain ou encore les activités économiques.

C'est dans ce contexte qu'il faut apprécier toute la portée de la convention-cadre sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales. Cette convention est parfois considérée comme un premier pas, certes modeste, vers l'abolition des frontières intérieures de l'Europe occidentale.

Elle constitue en tout cas un pas décisif pour les régions frontalières qui désirent organiser leur coopération avec les régions limitrophes en leur offrant un cadre de droit public international permettant la conclusion d'accords transfrontaliers.

Parmi les suites données à la convention-cadre, je voudrais citer en particulier la Convention Benelux concernant la coopération transfrontalière entre collectivités locales et régionales, signée en septembre 1986, qui ouvrira également aux communes et régions du Benelux la possibilité de passer des accords de coopération transfrontalière. Chaque accord découlant de ces conventions contribuera quelque peu à réduire les barrières que constituent les frontières intra-européennes.

Les communes sont avant tout concentrées sur elles-mêmes, leur première mission étant de gérer le cadre de vie commun des habitants. La politique communale est souvent fort éloignée des préoccupations européennes. Pourtant les communes ont un rôle à jouer au sein de l'Europe, et je dois souligner qu'elles l'ont reconnu depuis longtemps. Les communes prennent une part active dans l'oeuvre de construction européenne que ce soit à travers leur travail de sensibilisation des citoyens ou d'invitation des décideurs politiques.

En même temps l'unification européenne peut aussi ouvrir de nouveaux horizons à la politique communale, notamment partout où elle se trouve restreinte par les frontières politiques.

L'intégration européenne et l'autonomie communale seraient-elles dès lors corrélées? Voilà une des nombreuses questions que vous rencontrerez certainement au cours de vos débats des deux prochains jours, qui seront pour vous, je l'espère, l'occasion de discussions fécondes, mais aussi d'un agréable séjour dans notre pays.

La Situation de la formation professionnelle des jeunes migrants au Luxembourg

Le Grand-Duché de Luxembourg se distingue des autres pays de la C.E.E., non seulement par les dimensions réduites de son territoire, mais surtout, dans le cas qui nous occupe, par un très fort pourcentage de travailleurs étrangers.

Comme le souligne Georges ALS¹, «la population du Luxembourg détient trois records préoccupants»:

- la fécondité la plus basse du monde: 1,35 enfant par femme luxembourgeoise en moyenne. Les décès l'emportent sur les naissances;
- le pourcentage le plus élevé de personnes âgées, calculé par rapport à la population luxembourgeoise;
- le pourcentage le plus élevé d'étrangers; plus de 26% de la population totale.

Ces travailleurs étrangers sont cependant loin de représenter un groupe homogène, tant au niveau socio-culturel qu'au niveau professionnel.

Le groupe le plus important et sur lequel va se centrer notre recherche est celui des «salariés étrangers ou travailleurs immigrés». Ce sont essentiellement des Portugais et des Italiens qui avec leur famille représentent 70 à 80.000 personnes sur les 96.000 résidents de nationalité non-luxembourgeoise que compte le pays. Viennent ensuite les travailleurs frontaliers, Belges, Français ou Allemands (\pm 13.000). Ces travailleurs ne sont évidemment pas repris dans les statistiques de population, mais ils figurent dans les statistiques concernant l'emploi au Luxembourg.

Une troisième catégorie concerne les étrangers occupés dans les milieux d'affaires, banques et assurances, installés sur la place de Luxembourg.

Une quatrième catégorie, les fonctionnaires européens et internationaux (plus de 10.000 personnes) représentent eux aussi une partie des étrangers vivant au Grand-Duché - 9 à 10% de la population étrangère -.

Il est évident que dans le cadre de la recherche menée à l'initiative du CEDEFOP, les trois dernières catégories n'entrent pas en ligne de compte.

Si nous les signalons cependant, c'est que, d'une part la ventilation dans les statistiques officielles n'est pas toujours suffisamment poussée pour distinguer avec précision les différentes catégories d'étrangers, et que d'autre part, l'importance quantitative et qualitative de ces différents groupes, en raison du volume réduit de la population, efface très souvent les caractéristiques spécifiques de chacun au profit d'une moyenne qui égalise les différences existantes.

De plus, même s'il apparaît que nombre de jeunes étrangers ne disposent que d'une faible qualification professionnelle, la relative bonne santé du marché du travail et le développement de nouvelles activités tertiaires ont empêché, jusqu'à présent, de constater une corrélation entre le fait que

beaucoup de jeunes n'ont guère de formation professionnelle et une augmentation proportionnelle du chômage.

Cette étude se situe, à notre avis, à un moment charnière de l'évolution de la situation économique du Grand-Duché de Luxembourg. Les effets de la crise économique - réduction d'emplois, etc. - s'ils se manifestent plus tard que dans les pays voisins, contribuent actuellement à modifier l'état des certitudes acquises.

Ils contribuent aussi à accentuer des tensions qui étaient latentes jusqu'à présent et à compromettre les fragiles équilibres antérieurs. Cette évolution est particulièrement sensible en ce qui concerne le problème de la population des jeunes immigrés.

Une telle constatation se dégage à la fois des entretiens avec les responsables locaux et des analyses réalisées sur ce problème.

En effet, sans exclure les études scientifiques il faut se rendre compte que dans un pays où «tout le monde se connaît» l'opinion des responsables politiques et sociaux, leur possibilité de prendre rapidement des décisions et d'en voir les effets tout aussi rapidement, est un élément majeur dont aucun rapport, traitant du Luxembourg, ne peut faire l'économie.

I. Situation statistique générale

1.1. La population

A la lecture des statistiques du recensement, on constate depuis 1975, une diminution de la population totale au Luxembourg. Si la tendance s'inverse en 1979, le très léger solde positif (excédent des naissances par rapport aux décès) est uniquement dû à la population étrangère dont le taux élevé de natalité parvient à compenser la perte enregistrée par les nationaux.

«En une décennie, l'accroissement de la population étrangère - 40.000 personnes - représente plus de 10% de la population du pays, alors que la population luxembourgeoise a diminué de 14.200 unités, ou de 5,1% de son effectif de 1970 (qui était de 277.300). Le passage de 7.100 étrangers dans la population luxembourgeoise par naturalisation ou option corrige quelque peu cette situation.

La population étrangère augmente non seulement par l'immigration, mais encore par la natalité (+ 1.200 par an), alors que la population luxembourgeoise diminue de plus de 1.000 unités par an du fait de l'excédent des décès»².

Il est évident que cette situation conduira à terme à de profonds bouleversements dans la situation sociale du pays.

¹) Als G. «Les étrangers au Luxembourg» in Benelux 81/1, Bruxelles 81.

²) Source: STATEC, Recensement de la population du 31 mars 1981, cité dans le document n° 2682 de la Chambre des Députés, «Problématique Enseignement-Immigration», février 1983.

En 1981, les personnes âgées de 60 ans et plus représentaient 22,1% pour les Luxembourgeois, contre 5,9% dans le groupe des étrangers. A l'opposé, les jeunes de moins de 20 ans formaient 23,4% de la population luxembourgeoise, contre 34,0% chez les étrangers. Il n'est pas étonnant que le taux d'activité soit également plus élevé chez ces derniers: 48,2% contre 38,7% pour les Luxembourgeois. Toutefois, ce taux descend à cause du regroupement des familles (augmentation du pourcentage des jeunes) et du vieillissement progressif de la population étrangère.

1.2. La population active

Dans la population active, les étrangers sont encore proportionnellement mieux représentés puisqu'ils atteignent 30% de l'effectif total (33% avec les frontaliers).

En ce qui concerne les salariés étrangers, l'Administration de l'Emploi en a dénombré 53.800 en 1983, dont 17.800 femmes. Les agents internationaux ne sont pas répertoriés dans les totaux.

L'évolution du nombre des travailleurs étrangers occupés au Grand-Duché s'établit comme suit:

Tableau: Travailleurs étrangers occupés au Grand-Duché (en milliers)¹

	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Belgique	7,6	7,5	7,6	7,6	8,1	8,4
Pays-Bas	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,9
France	8,0	8,1	8,5	10,0	10,0	10,1
Allemagne	4,3	4,5	4,6	4,6	4,7	5,0
Italie	10,7	11,0	11,2	9,2	8,9	9,1
Royaume-Uni	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5
Danemark	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Espagne	2,2	2,2	2,3	1,0	1,0	1,0
Portugal	13,1	13,3	13,7	15,9	15,5	15,9
Yougoslavie	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7
Autres pays	1,7	1,7	1,8	1,8	1,9	1,9
Apatrides	0,5	0,5	0,4	0,2	0,2	0,2
Total	49,8	50,4	51,9	52,2	52,3	53,8

Tableau 2: Nouveaux embauchages / Nationalité des travailleurs

	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Belgique	419	559	461	384	341	484
Pays-Bas	88	107	54	35	46	65
France	1161	1518	1202	1030	779	976
Allemagne	419	506	308	310	277	440
Italie	686	691	476	441	310	338
Royaume-Uni	114	89	75	65	58	75
Espagne	53	49	45	29	36	44
Portugal	779	1676	1604	1324	932	951
Autres						
Total général	4126	5652	4730	4131	3217	3856

On constate immédiatement une diminution très nette du nombre de nouveaux emplois après 1979. La crise et la politique de l'immigration très restrictive adoptée à cette époque en sont les deux raisons principales.

Par ailleurs, on constate qu'en 1983 s'amorce une reprise matérialisée par une augmentation du nombre de nouveaux emplois offerts à des étrangers; cependant tous n'en profitent pas de la même façon et le gain enregistré par les Italiens et les Portugais est proportionnellement beaucoup moins important que pour les autres nationalités.

Ceci se confirme quand on sait que des secteurs qui, en 1983, créent le plus d'emplois (pour les étrangers), sont les commerces, les banques et les assurances ainsi que l'industrie hôtelière et les services en général.

II. Les jeunes étrangers dans le système scolaire

2.1. La formation scolaire

Durant l'année scolaire 1982-1983, on a dénombré 37% d'élèves étrangers (fils d'immigrés) dans l'enseignement pré-primaire, ils sont encore 38% dans l'enseignement primaire. Ce pourcentage se décompose comme suit: 36% dans l'enseignement primaire «normal», 44,2% dans l'enseignement complémentaire, 61,2% dans l'enseignement spécial. Dans l'enseignement post-primaire, le nombre d'étrangers diminue très fortement, le pourcentage d'élèves non-luxembourgeois atteint à peine 19%.

Ces données, malheureusement très explicites de la sélection qui s'opère au fur et à mesure de la poursuite de la scolarisation, sont confirmées par le tableau suivant qui globalise les résultats des années antérieures.

Cette synthèse fait apparaître les grandes tendances de l'évolution de la scolarisation des élèves étrangers au Luxembourg dans les principaux niveaux d'enseignement.

Dans l'enseignement pré-scolaire et primaire, l'accroissement général du pourcentage des étrangers est régulier sous la pression de la diminution du nombre absolu d'enfants luxembourgeois et la forte augmentation du nombre des enfants portugais.

Cet accroissement correspond bien à la poussée démographique enregistrée dans les familles immigrées au Luxembourg. On constate ainsi qu'une part toujours croissante de jeunes étrangers nés pour la plupart au Luxembourg y commencent aussi leur scolarisation.

¹) Source: Direction de l'Administration de l'Emploi

Tableau 3: Les enfants étrangers dans l'enseignement luxembourgeois¹

Ens. préscolaire	% Etrangers	% Italiens	% Portugais
1974-75	28,0%	9,9%	6,7%
1975-76	30,0%	9,5%	8,9%
1976-77	33,0%	9,2%	11,6%
1977-78	36,0%	9,4%	14,2%
1978-79	38,0%	9,3%	16,1%
1982-83	37,0%	6,0%	20,0%
Ens. primaire²			
1974-75	26,0%	9,8%	6,3%
1975-76	27,5%	9,8%	7,4%
1976-77	29,0%	9,8%	8,5%
1977-78	30,0%	9,8%	9,8%
1978-79	32,0%	9,6%	11,5%
1982-83	38,0%	8,7%	18,4%
Ens. technique, professionnel, agricole			
1975-76	18,0%	-	-
1976-77	18,0%	6,7%	1,0%
1977-78	18,5%	7,2%	2,0%
1978-79	19,0%	-	-
1982-83	26,0%	9,3%	6,7%
Ens. secondaire			
1975-76	7,8%	-	-
1976-77	7,9%	2,7%	0,2%
1977-78	8,4%	1,8%	0,2%
1978-79	8,6%	-	-
1982-83	10,5%	3,2%	0,9%

¹) Source: Statistiques du Ministère de l'Education Nationale (M.E.N.), in Courrier de l'Education Nationale, n°A-B-C 680, 1980-1981.

²)

	% Etrangers	% Italiens	% Portugais
Ens. primaire normal	36,0%	8,1%	17,0%
Ens. complémentaire	44,2%	13,4%	20,5%
Ens. spécial	61,2%	9,4%	41,4%
Total primaire	38,0%	8,7%	18,4%

Les chiffres ci-dessus soulignent l'évolution du pourcentage des élèves étrangers et en particulier celle des Italiens - représentant l'immigration ancienne - et celle des Portugais - représentant l'immigration récente.

On pourrait imaginer, suivant en cela les conclusions de l'enquête menée en Allemagne³, qu'en débutant leur scolarisation au Luxembourg, les enfants de travailleurs immigrés, vont connaître moins de difficultés que leurs condisciples arrivés dans le pays d'accueil en cours de scolarisation.

Ce raisonnement, s'il ne peut être rejeté à priori, ne tient pourtant pas compte d'une caractéristique majeure de l'enseignement au Luxembourg, le problème des langues.

La langue parlée, le luxembourgeois, n'est pas utilisée dans la communication écrite.

De plus, les deux langues officielles sont le français et l'allemand. Quand on sait que la quasi totalité de l'enseignement, surtout dans sa branche technique, se déroule en allemand, on imagine aisément à quels obstacles se heurtent les enfants de travailleurs étrangers, même nés au Luxembourg.

«Il leur faut posséder quatre langues».

Outre la langue maternelle, utilisée dans le cercle familial, il leur est indispensable de pratiquer l'allemand à l'école, le français comme langue secondaire et enfin le luxembourgeois dans la vie de tous les jours.

Cet obstacle majeur provoque une sélection quasi automatique entre étrangers et autochtones, dans tous les aspects de la vie et à fortiori dans le domaine de la formation professionnelle et de l'apprentissage scolaire pris au sens le plus large.

Dans l'enseignement post-primaire, l'accroissement en pourcentage des élèves étrangers est de loin inférieur à ce qu'il est dans les autres ordres d'enseignement.

Le pourcentage des élèves italiens est un des moins mauvais dans tous les ordres d'enseignement, mais les portes de l'enseignement secondaire restent difficiles à franchir.

Le pourcentage des élèves portugais est en augmentation dans le pré-scolaire et le sera encore plus dans les deux années à venir dans le primaire.

L'écrasante majorité des enfants immigrés ne fréquentent l'école que pendant la période de l'obligation scolaire, jusqu'à 15 ans.

Nous savons que le pourcentage des élèves étrangers dans les classes complémentaires de l'école primaire est beaucoup plus élevé encore, au moins en ce qui concerne les enfants de travailleurs immigrés.

En 1982-83, il y avait 61,2% d'enfants étrangers dans les classes spéciales de l'enseignement primaire (contre 56% en 1978). Le taux des étrangers qui ne fréquentent pas une classe normale est de 15%, mesuré entre étrangers, le taux des Luxembourgeois fréquentant ces mêmes classes est de 3% mesuré entre Luxembourgeois. Dans l'enseignement spécial, il y a proportionnellement cinq fois plus d'étrangers que de Luxembourgeois.

Les chiffres de ce tableau confirment ce que chacun pensait intuitivement, à savoir que le taux de Luxembourgeois qui fréquentent l'enseignement secondaire est beaucoup plus fort que celui d'étrangers. La proportion est inversée dans l'enseignement complémentaire.

En effet, après l'enseignement primaire proprement dit, commun à tous les élèves, le problème des élèves étrangers prend une dimension nouvelle, puisqu'après la 6ème primaire, les différents mécanismes de sélection joueront encore davantage. L'enseignement complémentaire contient donc d'année en année une proportion moins grande de Luxembourgeois qui trouvent encore pour une bonne part accès à l'enseignement secondaire technique, les étrangers servant à peupler les classes du complémentaire.

On constate aussi que si les élèves étrangers atteignent le complémentaire, leur motivation pour l'apprentissage de l'allemand est définitivement perdue, vu leurs mauvaises expériences antérieures. Cette filière ne les préparera donc pas non plus pour l'enseignement concomitant, et ils se voient obligés d'entrer dans la vie sans qualification professionnelle.

³) Situation de Formation Professionnelle des Jeunes Etrangers en R.F.A., CEDEFOP, Berlin, 1982.

Comme l'enseignement post-primaire exige toujours l'apprentissage de l'allemand, même dans sa filière la moins exigeante, l'enseignement concomitant, ces élèves sont condamnés d'avance à faire partie de la «légion» des 40% de sans-diplôme. Maigre consolation: l'artisanat les engagera quand même, comme manoeuvres, puisque les deux-tiers de la main-d'oeuvre de l'artisanat sont constitués aujourd'hui d'étrangers.

Si l'on veut dresser le bilan de la scolarisation des jeunes immigrés de la deuxième génération au Luxembourg, on note les traits caractéristiques suivants:

- Les enseignements pré-primaire et primaire voient une augmentation constante du pourcentage de jeunes étrangers.

Ce phénomène est lié à la reconstitution des noyaux familiaux des immigrés vivant au Luxembourg mais aussi aux naissances de plus en plus nombreuses enregistrées dans ces familles. En outre, il est amplifié par le recul démographique vécu par la population indigène.

- L'enseignement post-primaire voit une élimination impressionnante des effectifs constitués par les jeunes immigrés.

Dans l'enseignement secondaire classique (lycées), ils sont quasi-absents (18 Portugais en 1977-78, 29 en 1979-80 et 73 en 1982-83). Dans l'enseignement technique à plein temps, leur proportion est très en-deçà de la part qu'ils occupent dans la population concernée:

Reste l'enseignement complémentaire; cette filière pourrait en quelque sorte leur permettre de récupérer les retards accumulés et les orienter vers une formation professionnelle où ils recevraient les qualifications nécessaires à l'exercice d'un métier.

Les pourcentages de jeunes immigrés sont considérablement élevés dans ces trois années d'enseignement mais s'ils constituent encore une bonne part des effectifs en formation professionnelle, il faut reconnaître que quantitativement, les effectifs ont fondu, entre le passage de l'enseignement complémentaire à celui de l'enseignement professionnel (à temps plein et à temps partiel).

En fait, une large majorité de jeunes immigrés poursuivent tant bien que mal, et plutôt mal que bien, une scolarisation jusqu'à l'âge de 15 ans (obligation scolaire). A partir de cet âge, n'ayant pu progresser utilement, même dans les filières les moins nobles du système scolaire luxembourgeois, il sont très souvent définitivement éliminés de tout circuit.

2.2. La formation professionnelle

Les filières de formation professionnelle de loin les plus importantes au Luxembourg sont au nombre de deux.

Tout d'abord, la voie dite «classique». Elle comporte 2 ou 3 années d'apprentissage dans des métiers divers. Cet apprentissage se double obligatoirement d'un certain nombre de cours que les étudiants reviennent suivre 1 jour ou 2 par semaine dans un établissement scolaire. Cette formation permet d'obtenir un Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle (C.A.P.T. théorique 2 ans, pratique 3 ans) dans le métier choisi.

La deuxième filière consiste essentiellement en cours du soir réservé aux adultes.

Il existe aussi d'autres possibilités de formation professionnelle mais elles sont souvent organisées par des entreprises particulières. Ces formations requièrent au départ un bagage technique que peu de jeunes immigrés possèdent après leur scolarisation.

Tenant compte de la petite taille du pays et de la visualisation rapide des besoins en matière de formation, on doit constater que l'organisation globale du système de formation professionnelle ne souffre que peu de critiques.

Elle recouvre un grand nombre de métiers, fonctionne selon le modèle allemand, est organisée de manière souple, efficace et opérationnelle... pour un public qui dispose d'une bonne connaissance de la langue de base dans laquelle tous les cours sont donnés; c'est-à-dire l'allemand (éventuellement le luxembourgeois).

Une fois de plus, l'obstacle constitué par l'apprentissage concomitant de trois langues se dresse comme une barrière très sélective vis-à-vis des jeunes immigrés.

III. Les jeunes étrangers sur le marché du travail

Contrairement aux autres pays de la C.E.E., le Luxembourg possède un taux de chômage très faible. Il représente moins de 2% de la population active.

Cependant, si l'on compare la situation actuelle à ce qu'elle était quelques années auparavant, on remarque que le nombre de demandes d'emplois non satisfaites s'accroît rapidement.

L'augmentation sensible des demandes d'emploi non satisfaites touche proportionnellement plus les étrangers et surtout les femmes.

De même, la proportion des étrangers parmi les chômeurs complets indemnisés est elle largement supérieure à leur représentation dans l'ensemble de la population active (30%).

A la date du 25 septembre 1984, 2.425 demandeurs d'emplois étaient enregistrés, ils se répartissaient de la manière suivante:

Tableau

1.408 Luxembourgeois	=	58,1%	} 41,9% étrangers
364 Portugais	=	15,0%	
229 Italiens	=	9,5%	
144 Français	=	5,9%	
81 Allemands	=	3,3%	
79 Belges	=	3,3%	
27 Espagnols	=	1,1%	
22 Yougoslaves	=	0,9%	
12 Néerlandais	=	0,5%	
59 autres	=	2,4%	
Total: 2.425	=	100 %	

53,6% de ces demandeurs avaient moins de 25 ans et près de 38% de ces jeunes étaient étrangers.

Dans l'ensemble, 67,1% de tous ces demandeurs d'emploi n'avaient d'autre diplôme que celui de l'école primaire alors que 19,4% étaient détenteurs du certificat de fin d'études d'une école professionnelle ou détenteurs d'un C.A.P. A elles seules, ces deux types de «formation» regroupent 86,5% de l'ensemble des demandeurs d'emploi luxembourgeois.

Si plus de la moitié (56,3%) des chômeurs complets indemnisés sont étrangers, il faut aussi ajouter que plus de la moitié des demandes d'emploi non satisfaites émanent des jeunes de moins de 25 ans. Ces quelques données, confrontées avec l'audition de témoins privilégiés nous permettent d'avancer le raisonnement suivant.

On ne peut vraiment pas affirmer que le Grand-Duché de Luxembourg connaisse des problèmes de chômage. Pourtant, il ressort de l'analyse du système de formation professionnelle que celui-ci ne permet pas à la majorité des jeunes étrangers d'acquérir une qualification professionnelle.

Or, jusqu'à un passé récent, ces jeunes étrangers ont néanmoins trouvé du travail, phénomène que l'on ne constate pas dans d'autres pays. Pour expliquer cette apparente contradiction, il faut se remémorer les caractéristiques propres au Luxembourg:

- la petite taille du pays permet de visualiser rapidement les besoins nouveaux en main-d'oeuvre qualifiée et non qualifiée;
 - les travailleurs étrangers comptent plus de 90% des effectifs du secteur de la construction; l'embauche de jeunes non qualifiés y est importante, d'autant plus que la ville de Luxembourg connaît un accroissement urbanistique important;
 - enfin, la multiplication des services divers dans le secteur tertiaire comme la restauration, l'hôtellerie, les entreprises de nettoyage, etc. ont accompagné le développement de la ville.
- Ce fut l'occasion pour de nombreux jeunes de trouver du travail.

On peut cependant avancer l'hypothèse que si naguère la majorité des jeunes sans qualification professionnelle parvenaient à trouver un emploi, au vu des chiffres actuels de chômage, cette situation semble bien terminée.

Les possibilités de trouver un emploi non qualifié se tarissent et les caractéristiques propres au Luxembourg qui avaient joué positivement vont maintenant jouer négativement.

- Le pays est petit, donc les segments du marché du travail où les jeunes sans qualification trouvaient des emplois sont vite saturés. Cette saturation est une conséquence directe de la crise que connaissent tous les pays industrialisés.
- Les progrès technologiques enregistrés dans les secteurs de la sidérurgie ou de la construction, vont en même temps, supprimer des emplois et augmenter le seuil de qualification nécessaire pour postuler ceux qui resteront.
- Enfin, les jeunes générations étrangères les plus nombreuses arrivent à peine en âge scolaire, donc forcément pas encore sur le marché du travail.

Le problème de l'accès à une formation professionnelle adaptée à la population des jeunes étrangers va naturellement s'amplifier.

Il deviendra un des enjeux économiques et sociaux importants dont le Grand-Duché de Luxembourg ne pourra faire l'économie.

Quelles sont donc les conclusions les plus significatives qui apparaissent au terme de ce trop bref résumé.

- Le Luxembourg malgré sa petite taille est le pays d'Europe qui compte le taux le plus élevé de population étrangère.
- La population autochtone a tendance à décroître d'année en année.

- Le recours à la population étrangère et le modèle d'immigration familiale adopté répondent à la fois à des impératifs économiques et démographiques vitaux pour le pays.
- La population étrangère jeune est très nombreuse et les classes d'âge les plus fournies commencent seulement leur processus de scolarisation.
- En plus des difficultés que connaissent tous les jeunes migrants dans les autres pays européens, il semble bien que la principale discrimination dont ils sont victimes au cours de leur scolarisation au Luxembourg soit constituée par l'apprentissage concomitant de 4 langues: la langue maternelle, la langue luxembourgeoise et les deux langues officielles: le français et l'allemand.
- Les échecs scolaires sont de ce fait très nombreux et la formation professionnelle, théoriquement performante, se révèle en grande partie inaccessible aux jeunes étrangers. Elle se donne en effet, quasi exclusivement en langue allemande.
- Malgré cela, les jeunes étrangers souvent dépourvus de qualifications professionnelles parviennent, mais de moins en moins facilement, à s'insérer dans un marché du travail mais le recours à ce type de main-d'oeuvre non qualifiée devient très problématique.

A terme, cependant, et même à court terme selon certains, des difficultés vont surgir:

- Le nombre de jeunes étrangers sans qualification sera encore plus élevé.
- Le marché du travail ne parviendra plus à les occuper car le Luxembourg connaît lui aussi les contraintes économiques dues à la crise. Le chômage commence à devenir une réalité préoccupante et les premières victimes sont les travailleurs jeunes et peu qualifiés. D'autre part, le progrès technologique investit tous les secteurs d'activités et y supprime les emplois les moins qualifiés.
- Les risques de tension sont d'autant plus grands que le marché du travail est quantitativement limité et que les jeunes immigrés sont proportionnellement très nombreux.

Tout ceci nous incite à faire trois propositions. Elles n'ont pas l'ambition de solutionner l'ensemble des problèmes posés, mais au moins, peuvent-elles fournir des pistes de réflexions pour empêcher le blocage de la situation.

1° Introduire, dans les cycles pré-primaire et primaire au moins, l'apprentissage de la langue maternelle du jeune migrant.

Cela permettrait, d'une part, aux parents de participer activement au processus de scolarisation de leur enfant sans s'en sentir exclus comme c'est le cas actuellement, et cela contribuerait d'autre part, à favoriser une compréhension interculturelle entre deux parties de la population, les autochtones et les indigènes, qui doivent cohabiter. L'évolution démographique pèse ici de tout son poids pour faire adopter une telle mesure.

2° Privilégier l'apprentissage de l'allemand. Cette langue, utilisée préférentiellement dans les domaines techniques est aussi celle qui sert de support à la formation professionnelle.

Plutôt que d'instaurer un enseignement en français dans le cycle primaire, dans le but de permettre une meilleure assimilation des matières aux jeunes étrangers d'origine

¹⁾ Source: Administration de l'Emploi. Situation et Evolution de l'Emploi. Documentation interne, novembre 1984.

latine, il serait préférable à notre avis de permettre l'apprentissage de la langue maternelle et d'obliger à la pratique de la langue «noble» au point de vue technique c'est-à-dire l'allemand.

L'usage du français n'est en effet d'aucune utilité dans un système de formation professionnelle qui, pour de multiples raisons, repose sur la connaissance de l'allemand.

Pour le jeune immigré les choix seraient alors plus clairs. Sa langue maternelle serait reconnue et son usage lui préserverait son identité culturelle. La formation professionnelle lui serait accessible grâce à la pratique de l'allemand et enfin il ne risquerait plus de se voir confiné dans des sous-sections faibles où il n'aurait que la possibilité d'obtenir un «diplôme au rabais».

3° Créer des centres de préapprentissage pour garçons et filles. Beaucoup de formateurs jugent cette mesure très souhaitable. Ces centres, installés essentiellement sous forme expérimentale dans quelques localités, permettraient aux jeunes immigrés, nés ou pas dans le pays d'accueil, de se familiariser avec un plus grand nombre de métiers.

Le contact avec le monde du travail serait plus étroit et il préparerait en quelque sorte le jeune à formuler un choix raisonné et motivé d'une formation professionnelle compatible avec ses goûts et ses aptitudes.

Il est évident que ces quelques mesures ne peuvent à elles seules résoudre les problèmes posés. On ne peut se contenter de démontrer que les institutions de formation soient

inadaptées au public «jeunes immigrés». Il ne suffit pas non plus, après avoir posé un diagnostic, de penser que seules des adaptations fonctionnelles pourraient rendre ces structures opérationnelles.

Il existe d'autres facteurs dont il est impératif de tenir compte. Le premier d'entre eux est la volonté politique de considérer la population migrante comme autre chose qu'une réserve de main-d'oeuvre à bon marché! Le second facteur pourrait être la volonté politique de considérer les deuxième et troisième générations de migrants comme autre chose que la reproduction pure et simple de la force du travail constituée par leurs parents.

En résumé, concevoir une formation professionnelle adaptée aux caractéristiques spécifiques des jeunes étrangers c'est leur permettre de s'insérer sur un marché du travail au même titre que les autochtones. C'est aussi, dans le cas du Luxembourg, donner à une grande partie de la population, des qualifications professionnelles qui éviteront d'en faire les exclus de demain.

C'est enfin, refuser de ne prendre des mesures, qu'au moment où l'utilité économique immédiate des jeunes étrangers se révélera inférieure aux coûts sociaux engendrés par leur mise à l'écart de la société.

Source: Etude Cedefop - Centre européen pour le développement de la formation professionnelle. Berlin.